

Laval, printemps-été 1793
Entre Montagne et Gironde
par Jocelyne DLOUSSKY

Résumé

Parmi les quelques 1 500 lettres écrites entre 1788 et 1796 par les blanchisseurs-négociants lavallois Le Seyeux et Dolségaray, celles de 1793 donnent à voir comment le chef-lieu de la Mayenne vit la lutte entre girondins et montagnards avant que ne s'installe la terreur¹.

Mots-clés

Laval, Mayenne, négoce, textile, Bordeaux, Bayonne, Antilles, Révolution, montagnards, girondins, Vendée, fédéralisme, chouannerie

Le printemps de l'année 1793 se révèle plein d'embûches pour la République. Une crise générale menace les espoirs de voir enfin la paix et la concorde l'emporter : les factions se disputent le pouvoir, les révoltes allumées par la levée des troupes contre l'ennemi étranger se transforment en guerre civile dans les départements de l'Ouest, les difficultés financières minent l'économie, les prix s'envolent, le ravitaillement est de plus en plus difficile, les manifestations populaires tournent à l'émeute. La bourgeoisie lavalloise, tentée par l'aventure fédéraliste conduite par les girondins au début de l'été, est contrainte de s'incliner devant les montagnards triomphants.

Le pouvoir vacille

La guerre étrangère, commencée en avril 1792, a pris un mauvais tour. Dumouriez abandonne la Hollande, évacue la Belgique. La rive gauche du Rhin est perdue². Les armées de la nation manquent de tout. Les culs blancs, soldats de ligne, et les bleuets, volontaires, ne s'entendent ni sur la solde, ni sur la discipline, ni sur la promotion de leurs généraux. Les désertions aux frontières sont un fléau.

La capitale s'agite. On bouscule les boulangers, les épiciers, les bouchers ; on se bagarre aux halles, sur les marchés, dans les cafés, on attaque les journaux, les imprimeries. Il ne se passe pas de journée sans « meetings » improvisés et discours incendiaires, sans pétitions devant l'Assemblée, sans interventions musclées des gardes nationaux. Les enrégés de Jacques Roux, les sans-culottes des sections, les patriotes de la Commune³ et des clubs se rapprochent pour réclamer réquisitions, taxation, cours forcé des assignats, droit au travail, chasse aux accapareurs, mort aux suspects. Les ministres temporisent, lâchent quelques milliers de livres afin d'acheter du blé, pressent l'arrestation des ennemis du peuple, sans résultat. Les montagnards, Robespierre en tête, prêchent le sacrifice et la patience alors que les queues s'allongent devant les boutiques, que le pain est hors de prix, que le beurre, la viande, le sucre, les légumes frais, le savon, la chandelle, le bois sont inaccessibles à la majorité des gens.

¹ Ces lettres sont conservées aux Archives départementales de la Mayenne sous la cote 85 J (fonds Lefèbvre d'Argencé). L'entreprise comprend trois associés : deux Lavallois, Joseph et Jean Hugues Le Seyeux, et un marchand d'origine bayonnaise Jean Dolségaray. Voir à ce sujet Jocelyne Dloussky, *Chronique révolutionnaire en pays chouan, 1788-1800. La Révolution en Mayenne à travers les lettres d'une entreprise lavalloise*, Éditions Siloë, février 2012, 376 pages.

² Au début d'avril, il ne reste plus des conquêtes de l'automne que la ville de Mayence, assiégée.

³ La Commune est la municipalité insurrectionnelle qui siège à l'Hôtel de Ville de Paris du 10 août 1792 jusqu'au 2 décembre de la même année.

La Montagne hésite entre les projets de Robespierre et ceux de Danton. Le premier veut réserver les postes de commandement aux seuls montagnards. Le second rassemblerait bien une large majorité alliant les moins exaltés des montagnards et les girondins. Début mars, ses interventions vont dans le sens d'« *un gouvernement fort et national* » qui réunisse tous les partis de la Révolution, toutes les ressources du pays, toutes les forces de l'État. Les comités de la Convention, une vingtaine, sont trop nombreux. Ils sont inefficaces dans les circonstances désastreuses du moment. La concentration des pouvoirs paraît le seul recours. La concentration des pouvoirs et la « centralisation ».

L'envoi à travers le pays de députés en mission, avec le titre de « commissaire de la Convention », répond à cette dernière préoccupation.

Dans les départements, aucun agent du pouvoir exécutif ne veille à l'application des lois : celle-ci dépend de la bonne volonté des élus locaux. La Convention transforme ses commissaires en agents du pouvoir central. L'Assemblée, chargée du législatif, s'approprie ainsi l'exécutif. Les députés-commissaires assument partout des fonctions inédites et redoutables. C'est le décret du 9 mars qui crée ces agents d'un genre nouveau⁴.

Les commissaires de la Convention doivent rassembler les troupes des futures victoires au sein de populations au patriotisme hésitant, mettre au pas les administrations départementales et communales, accélérer la récupération des impôts. Compétents pour destituer les fonctionnaires publics et les remplacer, ils peuvent prendre également toutes mesures utiles en matière de sûreté générale. Leurs arrêtés, après approbation de l'Assemblée nationale, ont force de loi ; à partir de l'été, toute résistance sera sanctionnée par dix ans de fers. Un décret du 21 mars, instituant des comités de surveillance communaux (ou comités révolutionnaires) de 12 membres, leur procure sur place les appuis dont ils pourraient avoir besoin.

Joseph Fouché⁵ et François Villers représentent la Convention en Loire-Inférieure et en Mayenne ; la Loire-Inférieure est leur gros souci, ils séjournent à Laval le temps de réunir département, district et municipalité en un seul corps, puis envoient leurs instructions par courrier.

Ainsi le 22 mars, Fouché écrit-il de Rennes aux autorités mayennaises pour demander l'envoi de troupes qui aideront à libérer Redon investie : « *Je me rendais à Nantes, citoyens. J'ai été obligé de rétrograder, toutes les avenues du département de Loire-Inférieure sont fermées par les brigands⁶. Si nos frères d'armes s'ouvrent promptement un passage, je retournerais dans votre département pour coopérer avec vous au bien de la chose publique. (...) Je dois vous prévenir que je viens d'être informé qu'il y a à Laval des hommes soudoyés par nos ennemis, qu'il s'en trouve 8 000 dans l'étendue de votre département, que des canons de bois cerclés de fer ont été fabriqués et sont actuellement cachés dans votre ville* ». Deux jours plus tard, une autre lettre revient sur les suspects : « *Vous êtes autorisés à saisir leurs papiers, à les chercher par tous les moyens possibles, même à payer des espions pour découvrir tous les complots tramés contre la liberté. En un mot, vous devez, en ce moment de crise, surveiller de près tous ceux qui ne montrent pas un chaud patriotisme* »⁷.

Bien que les visites domiciliaires aient été réactivées depuis plusieurs semaines, il faut faire plus. Les arrestations redoublent⁸. Il ne fait pas bon avoir fréquenté les ci-devant, afficher des opinions religieuses non conformes aux lois ou abriter un réfractaire à l'enrôlement. Les nostalgiques de la royauté, les bonnes âmes un peu bigotes, les indifférents sont jetés au cachot. La peur fait fuir les paysans ; ils se cachent en abandonnant leurs champs, gagnent les bois dès que les gardes nationaux s'annoncent, délaissant les travaux agricoles du printemps qui exigent pourtant des bras sans attendre. Les autorités du département sont obligées de rappeler aux zélés représentants de la Convention que la France a besoin de ses paysans pour se nourrir. Il conviendrait que les campagnes, déjà affaiblies par le manque d'hommes et l'insécurité, soient ménagées. La future récolte est à ce prix.

À Laval, une quarantaine de personnes au total sont incarcérées en quelques jours : des bourgeois et des personnalités de la ville, quelques aristocrates, des boutiquiers, une religieuse et un...

⁴ Le projet a été présenté par Carnot, mais on avait déjà vu des « missionnés » temporaires, aux armées généralement. Au début, les commissaires sont désignés par quelques collègues du comité militaire et par les ministres. Plus tard, ils sont élus par l'Assemblée.

⁵ Le futur ministre de la police de l'empereur Napoléon.

⁶ Les insurgés vendéens sont désignés sous le nom de « brigands ».

⁷ A.D.M. (Archives Départementales de la Mayenne), L 254.

⁸ Le décret du 28 mars 1793 pousse aux excès de zèle. Les émigrés sont bannis. En cas de retour, ils sont passibles de la peine de mort.

Américain⁹. On les conduit sans ménagement dans l'ancien couvent des bénédictines, hommes et femmes ensemble. Vingt autres prisonniers les rejoignent un peu plus tard.

L'avocat Duchemin de Villiers témoigne dans ses notes de l'étrange ambiance de la prison, il fait partie des incarcérés. « *Poêle et bancs, on nous apporte à manger sur la table des juges (le tribunal criminel siège dans le couvent). On ne s'inquiète nullement de nous loger ; le concierge écrit ; réponse ; il prend sur lui de nous dire de choisir des chambres. Remuement pour le logement ; malpropreté ; point de domestiques, plusieurs entassés dans une chambre, manger en commun dans les chambres particulières et plusieurs seuls. Appel par Livet ; un municipal vient, apporte le règlement. (...) On fait entrer des domestiques. Larmes des visites des femmes. Concierge ; facilité, comédie, assignats. Convention avec ma soeur¹⁰ pour des bougies. Samedi saint ; jugement (la veille) de deux paysans qui nous glace le cœur. Exécution. Bruit des tambours. Patrouille autour de nous, canons, tambours, trompettes. Municipal à l'intérieur. Garde renforcée le soir avec le commandant. Bruit de projet entre nous, quatre hommes prétendus découverts, qu'on garde à vue et qu'on fait partir. Gens du district de Villaines¹¹ qu'on prétendit avoir des projets sinistres ce qui fit renforcer la garde. Nous nous entretenons de tout cela. Tricots, bavardages, réflexions, dévotions, papiers entretenant nos craintes, projets continuels des Jacobins. Dureté de quelques gardes, guichet du tour. Contrebande, femme pour le tour. Promenades par la maison, vues des greniers, lorgnette ; provision de bois ; manger à deux grandes tables ; gaîté, jeu, veillées, politique. Comique de notre situation au couvent avec les dames, familiarité, séances du tribunal criminel auprès de nous. Appel journalier et manière d'y répondre ; point de requêtes ni de demandes. Eau du puits. Visite des municipaux aux parents et malades en la maison ; sentinelles à leurs côtés pour veiller sur la contrebande. Crainte des volontaires de Versailles, maratistes¹². Plaisirs, toton, volant, etc. »¹³.*

« *Projets continuels des Jacobins* », voilà le plus angoissant : nul ne peut savoir comment les événements vont tourner bien que, dans l'immédiat, la municipalité accepte certains accommodements. Commissaire pour les reclus de la maison des bénédictines, Jean Hugues Le Seyeux, chargé de distribuer les appartements et de visiter les suspects enfermés¹⁴, rapporte les réclamations des prisonniers : pouvoir consulter un médecin ou donner les ordres nécessaires à la continuation de leurs affaires pendant leur incarcération. La mairie admet que les marchands ne puissent rester totalement coupés de l'extérieur sans dommage pour le peuple. Toutefois, par crainte des complots, une stricte surveillance est maintenue, du moins en théorie : couvre-feu à 9 heures, interdiction des conversations en langue étrangère au cours des visites ou des échanges à voix basse. L'incarcération dure quelques jours, au pire trois ou quatre mois. Ce n'est pas la terreur, néanmoins ce coup de semonce augure mal de l'avenir.

Les girondins perdent la main

À Paris, le Comité de salut public qui s'organise véritablement le 16 avril prend la suite d'un Comité de défense générale, débordé par l'ampleur des problèmes¹⁵.

Ce n'est, en principe, qu'un comité parmi les autres, mais ses 9 membres délibèrent en secret, imposent leurs décisions dans tous les domaines au conseil exécutif, c'est-à-dire aux ministres ; leurs avis sont applicables sur le champ. Le Comité, tout puissant, contraint la Convention à n'être qu'une chambre d'enregistrement. À ses côtés, le Tribunal criminel extraordinaire juge toute entreprise contre

⁹ A.D.M., E dépôt 96/744 et L 251.

¹⁰ La jeune femme évoquée ici est Artémise Duchemin. Les lettres d'Artémise à son frère, quand celui-ci fuit la ville, sont pleines de précieux renseignements sur la situation de Laval au plus fort de la Révolution. Sous le titre *Mémoires épistolaires de la Révolution à Laval*, l'abbé Angot a publié les lettres d'Artémise en même temps que les autres lettres reçues par Duchemin de Villiers ainsi que des notes de Duchemin lui-même.

¹¹ Il s'agit d'un district du nord de la Mayenne.

¹² Les maratistes sont les partisans de Marat.

¹³ L'abbé Angot, *Mémoires épistolaires...*, op.cit. Lettre du 26 mars 1793.

¹⁴ A.D.M., E dépôt 96/745.

¹⁵ Le Comité de défense générale (25 membres) a été créé le 1^{er} janvier 1793 pour faire face à l'ensemble des problèmes posés par la préparation de la guerre. Les factions s'y disputent autant qu'à l'Assemblée.

la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République¹⁶. Compétence assez large pour être terriblement efficace.

La première équipe, élue pour un mois, est constamment réélue¹⁷. Les montagnards y sont minoritaires mais ils confortent méthodiquement leur position. La guerre avec les girondins prend une tournure mortelle au comité comme à l'Assemblée. Insultes, calomnies, accusations, dénonciations jettent les conventionnels les uns contre les autres. Les complicités se font et se défont. Des libérations triomphales succèdent à des arrestations dramatiques puis tout recommence puisque tout est bon pour abattre l'adversaire.

Les girondins, manœuvriers sans doute moins habiles que les montagnards, apparaissent bientôt incapables de sauver la République des attaques contre-révolutionnaires et ultra-révolutionnaires. Ils passent pour défendre d'abord leurs intérêts et, de ce fait, perdent à la fois la confiance de l'Assemblée et celle des sans-culottes. Pendant ce temps, les montagnards parviennent peu à peu à entraîner la majorité des députés centristes de la Plaine. Les manifestations populaires spontanées ou organisées par la Commune battent aux portes de l'Assemblée. Des journalistes comme Desmoulins, Hébert, Gorsas, Marat attisent les flammes ; les petites gens se déchaînent contre les riches, les accapareurs, les vendus, les agents de l'étranger, les comploteurs, les assassins de la République. Ils veulent la baisse du prix de la farine, de la viande, du sucre, du café, du combustible, de l'éclairage, prennent d'assaut les boutiques. La Commune dénonce les girondins et leurs sbires, exige la condamnation de leur ami Dumouriez, passé à l'ennemi. Le tribunal révolutionnaire les désavoue publiquement en acquittant Marat arrêté sur leurs dénonciations.

Robespierre, hantée par une insurrection générale impossible à contrôler, passe outre sa méfiance à l'égard des masses et ménage la Commune, renforçant ainsi son poids politique. Sous la pression montagnarde, en l'espace de quelques semaines d'avril et mai et au milieu d'incroyables désordres, les députés votent le cours forcé des assignats, un maximum pour les grains et la farine, un emprunt forcé sur les riches¹⁸. Le Comité de salut public, qui siège avant et après les séances de l'Assemblée, donne ses ordres aux ministres, correspond directement avec les représentants en mission dans les départements grâce à des bureaux spéciaux.

Discordes dans les départements

Les élus locaux se trouvent ainsi bombardés d'instructions par les missionnaires de la République, lesquels ont l'obligation d'expédier un rapport détaillé de leurs actes au Comité de salut public dans les 24 heures !

Le remplacement des « *municipalités gangrenées* », les mesures révolutionnaires contre les complots royalistes ne sauraient attendre. Fouché presse les administrateurs d'agir. La République remporte d'ailleurs des victoires contre les rebelles, les complices du marquis de La Rouërie notamment sont arrêtés : « *Ils passèrent dimanche dans notre ville au nombre de 22, escortés par un détachement de troupes de lignes, des gendarmes et 50 hommes des troupes nationales* », écrivent les Le Seyeux, le 18 avril, aux frères Cambon de Bordeaux¹⁹. Cependant l'activisme des représentants

¹⁶ Ce tribunal est créé par un décret de la Convention, le 9 mars 1793, il est organisé le 10. L'Assemblée nomme les membres du tribunal, elle désigne aussi le jury et suit de près les débats.

¹⁷ Elle reste en place jusqu'à la fin de juillet 1793.

¹⁸ Le cours forcé des assignats est décrété le 11 avril 1793. La première loi du maximum date du 4 mai. L'emprunt forcé d'un milliard sur les riches est voté le 20 mai.

¹⁹ Charles Armand Tuffin marquis de La Rouërie s'est couvert de gloire pendant la Guerre d'indépendance américaine. Rentré en France, il fonde l'Association bretonne dont le dessein est de défendre la royauté et les libertés bretonnes. Il se lance dans la lutte armée dans la région de Fougères et de Saint-Malo, mais trahi et traqué, il meurt d'épuisement près de Lamballe à la fin de janvier 1793. Si l'on en croit Fouché, un certain Morillon « *espion du pouvoir exécutif et du Comité de sûreté générale aurait réussi à déjouer les projets des Bretons et repris des plans de La Rouërie après la mort de celui-ci. Infiltré chez les conjurés, le patriote Morillon dit avoir reçu des chefs royalistes toutes les confidences. Le complot devait éclater au mois de mai une fois que les Anglais auraient débarqué des hommes et des armes sur les côtes de Bretagne. Gagnés par l'argent et les promesses, les conspirateurs, nombreux dans la province, se seraient acquis aussi le concours des rebelles venus des départements voisins, notamment de la Mayenne où les chouans étaient tout disposés à rejoindre les Bretons révoltés* ». Fouché écrit encore : « *L'histoire de ce complot est certaine, tous les détails, toutes les mesures ont été déposées dans des bouteilles et envoyées à tous les points de ralliement, à toutes les brigades un peu considérables. Trois chefs seulement en avoient connaissance et Morillon a arraché leur secret et pour en*

suscite moins de soumission que de résistance dans bien des régions. On dit qu'à Lyon et à Marseille les jacobins seraient en mauvaise posture, ce dont s'inquiètent les Lavallois liées à ces villes par leurs affaires.

À Laval même, le club des Amis de la Constitution est le théâtre de rudes affrontements entre modérés et montagnards. Sourdille de Lavalette, procureur du district, et Philippe Séguéla, officier municipal, fustigent les patriotes assoiffés de sang à travers leurs collègues Dominique Rabard et François René Bescher. Ces derniers veulent à tout prix que le club des jacobins de Laval soit affilié à celui de la capitale. L'affiliation nouée et dénouée à plusieurs reprises est repoussée le 22 avril. L'éloquence de Sourdille l'emporte. Pour combien de temps ?

La municipalité travaille au ralenti, comme minée de l'intérieur. Les réunions du conseil sont moins fréquentes. Les absences se répètent. Chacun s'efforce de se préserver dans ces jours noirs, alors que la pression de Paris s'accuse. Les élus municipaux signent la liste des suspects dressée par le département, mais qu'en pensent-ils vraiment ? Plusieurs tentent d'arracher à la prison des parents, des amis. Jean Hugues Le Seyeux-Giraudière est touché dans sa propre famille. Un des frères de sa femme, Pierre Gougeon de Lucé interpellé à son domicile le 31 mars, au motif qu'« *il recelait un prêtre réfractaire et insermenté*²⁰ et avait favorisé des attroupements pour s'opposer au tirage du recrutement », croupit au cachot ; sa femme Jeanne Anne Enjubault a été arrêtée elle aussi²¹. La méfiance grandit ; la liste additionnelle censée compléter celle des premiers internés est rejetée par une partie des conseillers. Cependant, les procès verbaux évoquent la participation des uns et des autres aux travaux du Bureau militaire et de législation créé à la fin du mois d'avril, à la confection des rôles de la contribution mobilière.

Pour le reste, on apprend que le conseil opère le brûlement régulier des billets de confiance ; il se montre attentif au sort des volontaires que l'on ne peut déceimment envoyer sur les champs de bataille, en guenilles, et se range à l'idée de donner à ces hommes, faute de mieux, les uniformes des gardes nationaux²². Le marché de l'éclairage communal est attribué à la maison Le Pescheux et compagnie (qui n'est sans doute pas inconnue du maire Lepescheux d'Auvais !), avec en bonus l'éclairage gratuit les nuits sans lune, les jeudis, les dimanches, le Mardi gras et la veille de Noël, avantages qui détonnent un peu dans l'ambiance générale.

L'organisation de la Fête-Dieu n'est mentionnée que pour la forme. Le passé agonise. Les cultes sont libres, les corps de métiers qui participaient à la procession avant la Révolution ont disparu, le cœur n'y est pas, y compris parmi les ouailles du clergé constitutionnel. La question du ravitaillement, par contre, occupe les élus en permanence. On ramasse dans l'ancienne église Saint-Julien le blé promis par le ministère de l'Intérieur et enfin venu par bateaux de Nantes via Angers mais ces arrivées sont dérisoires par rapport aux besoins. Le seigle, surtout, consommé par les pauvres, manque ; la mairie vend le méteil (mélange de blé et de seigle) par demi ou même par quart de boisseau. Les prix affolent les habitants²³. Les journaux ne cachent rien de la fermentation parisienne. La population gronde.

La plupart des élus, qui pensaient sans doute que les choses finiraient par se tasser, enragent de voir la Révolution dégénérer : les citoyens Rabard et Bescher, démocrates déclarés, les effraient. Chaque jour apporte un décret laminant un peu plus les libertés : les citoyens ont l'obligation de s'armer de piques et de porter la cocarde ; les émigrés n'ont plus d'existence civile, ils sont déclarés morts ; l'inviolabilité des députés est supprimée ; l'accusateur public peut faire traduire les suspects

donner un aveu sans équivoque, il a révélé que dans tel endroit la bouteille contenait le plan de la conjuration. En effet, on a fait la fouille et on a trouvé le plan tel qu'il avait été indiqué par Morillon. » A.D.M., L 254.

²⁰ Il s'agit du vieux curé de Saint-Martin de Sablé. Le fils de ce même Pierre Gougeon, d'abord enrôlé volontaire, participera activement à la chouannerie avant de devenir prêtre à Sablé ; ce n'est sans doute pas un hasard.

²¹ A.D.M., L 1639. Le citoyen Gougeon, arrêté chez lui à Parné-sur-Roc, est incarcéré à Château-Gontier. Il est relâché le 31 juillet, mais se sentant toujours menacé « *ne couche plus dans son lit* », ne vient plus à Laval (sommé de venir porter la clé d'un grenier qu'il a en ville, il la fait passer à Jean Hugues Le Seyeux), fuit de cache en cache. Arrêté de nouveau, il est incarcéré à Sablé. Il est déclaré « *très suspect* » le 14 prairial (2 juin 1794) et renvoyé devant le tribunal de Château-Gontier.

²² Les citoyens Guyard, Galbé et Duchemin du Pré Boudier, au nom de la société du Jardin Berset, « *font hommage* » de 25 paires de souliers pour les défenseurs de la patrie, mais il faut habiller ceux-ci de pied en cap !

²³ Le maximum des grains et des farines intervient officiellement début mai.

devant le tribunal révolutionnaire sur simple dénonciation des autorités constituées. La vie quotidienne devient de plus en plus dure. Quand le conseil se réunit, c'est dans une atmosphère annonciatrice de tempêtes.

Les rebelles sont partout

Au début, les émeutes du sud de la Loire ne semblaient guère différentes des échauffourées nées un peu partout au moment du recrutement des hommes appelés à combattre les armées étrangères. Mais très vite la révolte s'est emballée, les combats sont sanglants²⁴. La propagande montagnarde y trouve matière à justifier sa politique et à stigmatiser l'inefficacité de ses adversaires, les girondins.

Le 11 mars, dans une petite ville sans histoire, Machecoul, officiers municipaux, prêtres jureurs, gardes nationaux sont massacrés. On parle de cinq cents victimes, peut-être plus. Les jours suivants, des bandes paysannes se jettent sur les bourgs ou les villes voisines défendues par de maigres effectifs. D'autres massacres ont lieu. L'émotion est grande. Le 14, Cholet est pillée, le 19, les forces du général Macé écrasées. La Convention vote à l'unanimité un décret punissant de mort les rebelles pris les armes à la main. Les combats entre les insurgés et des troupes de la République ne cessent pas pour autant. Le 22 mars, 3 500 soldats rassemblés à Chalonnes capitulent devant 20 000 rebelles disposant de 18 canons. Les défenseurs fuient vers Nantes. Les paysans, qui ont besoin de chefs plus expérimentés que les métayers, cordonniers, tailleurs ou voituriers des premiers combats, vont chercher d'anciens officiers, des nobles retirés au fond des campagnes. Les Mauges et le Bocage s'enflamment. De véritables colonnes armées parcourent le pays entre Loire et Sèvre niortaise. Les troupes républicaines, formées de volontaires venus de la France entière et de bataillons hétéroclites impossibles à discipliner, répondent aux attaques paysannes en tuant et brûlant à leur tour.

Ces incendies multipliés menacent de paralyser les routes terrestres vers la mer en bouleversant le pays nantais. Les marchands de toiles de Laval, qui expédient leurs marchandises par charettes jusqu'aux grandes villes portuaires de l'Atlantique, risquent gros avec les troubles meurtriers de l'espace Vendée-Loire. À partir de mars, les Lavallois ne sont plus sûrs de leurs relations avec Nantes, la ville est entourée de campagnes insurgées pendant que les bateaux anglais croisent au large. Plusieurs jours passent avant que des nouvelles des combats parviennent en Mayenne après le pillage de Cholet. Les lettres, les colis restent en souffrance ici ou là : « *Ces retards (sont) occasionnés par les troubles de Bretagne dont vous avez sans doute connaissance. Mais aujourd'hui les communications de Nantes sont rétablies et les brigands qui les avoient interrompues se sont jetés sur les côtes depuis Sables (Les Sables-d'Olonne) jusqu'à Redon où se portent nos forces pour les reconduire.* »

Avancées et retraites se suivent de manière imprévisible ; les villes tombent tour à tour dans les mains des forces gouvernementales et dans celles des « *brigands* ». Des informations confuses qui parviennent en Mayenne, les marchands tirent d'abord la certitude que la République, dans sa sagesse, saura venir à bout des « *scélérats* ». Mais les lettres témoignent bientôt d'une inquiétude grandissante : cette année 1793 n'est décidément pas une année comme les autres.

Lettre des frères Le Seyeux et Jean Dolségaray du 11 avril à Garriçon de Bordeaux : « *L'insurrection des environs de Nantes et du département de la Vendée ne s'est pas encore totalement assoupie. Il y a cependant bien du sang répandu et il en sera encore versé avant que cela finisse. Les troubles que nous avons eus ici n'ont pas eu de grande suite. Grâce à la fermeté de nos gardes nationales qui se sont montrées avec le plus grand courage. En ce moment, nous sommes en paix. Nous vous sommes bien reconnaissants à l'intérêt que vous avez pris en nous, à cette occasion* ».

²⁴ Les troubles liés au recrutement existent depuis le début de la guerre. Au printemps 1793, ils redoublent dans maintes régions : le Nord, la Saône-et-Loire, la Côte-d'Or, la Lozère et plusieurs autres départements en bordure du Massif central, l'Alsace, les départements bretons et méridionaux connaissent de violents mouvements d'insurrection. Pour Jean Clément Martin, l'échec de la répression et la charge symbolique que les républicains mettent dans la rébellion de la Vendée fondent l'originalité de la révolte vendéenne (in *La Vendée et la France*, Le Seuil, 1987).

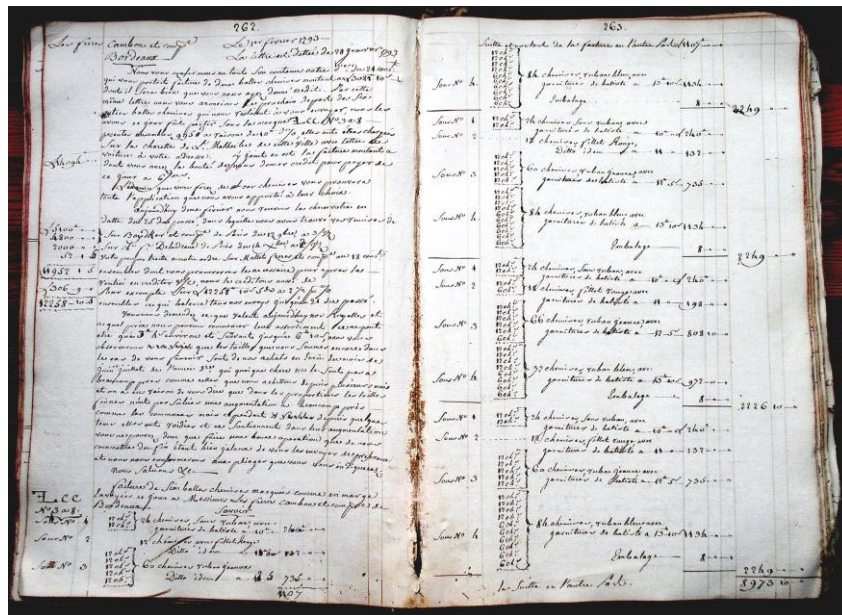


Fig. 1 - Exemple du type de lettre que s'échangeaient les négociants de Laval et de Bordeaux en 1793. Extrait du registre « Copie de lettres » des frères Le Seyeux et Jean Dolségaray, lettre et facture à Cambon de Bordeaux du 1^{er} février 1793, Archives départementales de la Mayenne, 85 J.

Lettre, du même jour, à Hours et C^o de Bayonne : « Nous avons eu dans ce pays quelques troubles qui grâce à dieu n'ont pas eu de suite. La garde nationale de cette ville par son courage a dissipé tous les attroupements à mesure qu'ils se formoient et nous jouissons de la plus grande tranquillité. La cy-devant Bretagne est également tranquille dans le moment. Nous espérons qu'il en sera de même bientôt dans nos voisins départements, Maine et Loire et la Vendée où il doit y avoir eu un choc terrible. Nous en ignorons encore le sort. »

Lettre du 18 avril aux frères Cambon à Bordeaux : « Nous attendons avec impatience des nouvelles des bords de la Loire. Il doit y avoir eu depuis quelques jours un choc très conséquent. Les mesures prises à ce sujet nous laissent espérer la destruction totale des brigants. Dieu le veuille. La cy-devant Bretagne, du côté de Rennes, Saint Malo, paroist assés tranquille depuis qu'on a exporté les complices de La Rouërie »²⁵.

Les négociants font confiance aux armateurs du Sud-Ouest qu'ils connaissent depuis des lustres et dont ils savent l'habileté à trouver les moyens de traverser l'Atlantique quelles que soient les circonstances. Depuis que la Révolution a gagné les colonies, les toiles de Laval n'en remplissent pas moins les cales des navires : les routes maritimes évitent les zones insurgées. Les Lavallois continuent aussi à participer financièrement à l'armement en course. Les Le Seyeux sollicitent par exemple le Bayonnais Dufourq. Lettre du 20 avril : « Nous acceptons avec plaisir les intérêts sur le petit armement que vous venez de faire d'un petit brigantin armé en course. Nous n'avons point dans ce moment un assés petit effet (lettre de change de faible valeur) pour vous remplir de cette avance. C'est ce que nous ferons vraisemblablement sous peu de jours. À deffaut, vous pourrez vous en prévaloir sur notre compte sur Mr Mallet frères et compagnie de Paris²⁶. Alors vous nous en donnerez avis. Quant à l'armement de La Bayonnaise, il suffit que vous en soiez les géreurs pour nous déterminer à y prendre un intérêt d'environ 4 à 5 000 livres que nous vous remettrons lorsqu'il en sera tems. Pensez-vous que cet armement soit prêt sous peu ? ».

Nouvelle lettre au même le 28 : « Nous eûmes le plaisir de vous écrire le 20 courant pour accepter les 1 000 livres d'intérêt que vous avez bien voulu nous céder sur votre corcère L'Ami des planteurs qui suivant votre lettre du 16 courant a fait une superbe et magnifique prise d'un bâtiment

²⁵ Douze membres de la conjuration de La Rouërie sont exécutés à Paris le 18 juin 1793.

²⁶ La banque Mallet est une grosse banque sur la place de Paris. Un Mallet sera plus tard régent de la Banque de France.

espagnol chargé de 3 600 quintaux de cacao. Malgré l'événement fâcheux arrivé à ce navire, vous donnez la certitude que vous sauverez la cargaison et le navire. Voilà ce qui pouvait arriver de plus heureux ». L'Ami des planteurs s'est brisé à la côte et le cacao a pris l'eau mais, en bon commerçant, Dufourcq assure « qu'avec des soins, le cacao pourra être bonifié ». Sans attendre, il réarme son corsaire avec 12 canons, 80 hommes d'équipage et le renvoie en Amérique. Les blanchisseurs proposent à Dufourcq de monter leur intérêt sur La Bayonnaise à 6 000 livres au lieu de 4 ou 5, mais c'est trop tard : « Il est bien que vous ayez souscrit pour nous sur la polisse de la frégate La Baïonnaise la somme de 5 000 livres. C'est ce que nous approuvons. (...) Sitôt que votre frégate sera prête à voile, faites-nous en part »²⁷. Les Lavallois paieront avec ce qui leur revient du cacao de L'Ami des planteurs ou en lettres de change sur Paris.

Il reste que la guerre de Vendée s'étend : « Les troubles de la cy-devant province d'Anjou, dans la partie qui avoisine le Poitou, sont dans ce moment-cy très conséquants. Notre département y fait passer aujourd'hui un nouveau renfort. Il en est fourni de tous les environs. Dieu veuille qu'ils soient assés de forces pour exterminer les rebelles qui font la plus vigoureuse résistance » (Lettre à Garriison de Bordeaux du 28 avril). Les républicains ne parviennent pas à enrayer la rébellion. Parthenay tombe aux mains des Vendéens le 10 mai ; Fontenay, attaquée le 16, est prise le 25. Seules Nantes et Les Sables (d'Olonne) échappent encore à l'insurrection. Le voiturier Malherbe fait voyager ses charrettes et ses mules (à prix d'or !) jusqu'à la mi-mai. Après cela, assurer que les marchandises arriveront à destination devient impossible.

Les blanchisseurs lavallois en viennent à douter d'une Assemblée où les montagnards parlent de plus en plus fort. Que penser des généraux emportés par les rivalités des factions ? Les atrocités qui se répondent d'un camp à l'autre servent à propos les manipulations politiques. Lettre à Dufourcq de Bayonne du 18 mai : « Les Royales et Demi-Hollande sont prêtes. Nous nous proposons de les faire partir lundi prochain, mais nous n'osons pas en courrir les risques jusqu'à ce que nous sachions que les brigands qui sont actuellement aux environs de Poitiers soient dispersés ou détruits et qu'elles puissent passer sans danger. Sitôt qu'il n'y aura plus de risque nous vous les enverrons. Nous n'avons aucunes nouvelles particulières de ce pays. Vous savez, comme nous, qu'on y fait passer de tous côtés des forces. Dieu veuille que les chefs qui les commanderont ne soient pas des traîtres. C'est ce que nous avons malheureusement que trop éprouvé jusqu'à présent ». Suspendus au courrier, ils se désespèrent de ne pas savoir exactement ce qui se passe en Vendée et sur les mers : « Obligez-nous aussi de nous tenir avis des événements qui se passeront de vos côtés relatifs à notre guerre avec l'Espagne. Vous savez l'intérêt que nous y prenons et notamment notre sieur Dolségaray. Il nous est dû en ce moment très peu de choses en Espagne. Il n'en est pas de même de plusieurs maisons de cette ville à qui il est dû de très fortes sommes. Ces maisons sont singulièrement inquiètes de leurs créances ».

Sur place, l'absence des bras ouvriers pèse lourdement sur la fabrication ; c'est un handicap supplémentaire pour le commerce. La Veuve Picquois, négociante elle aussi, le dit sans détour à la société parisienne Frères Bidermann et compagnie dans une lettre du 26 mai : « Indépendamment des causes qui ont fait augmenter nos toiles, elles subissent toujours dans cette saison une hausse occasionnée par la diminution de fabrication provenant des travaux de campagne. Cette cause est aujourd'hui triplée par les bras que les circonstances ont enlevés à leurs occupations ordinaires. La fabrication étant beaucoup demandé, de gros achats pourront influencer, les cours en seroient exposés à la variation continuelle par le temps qu'ils (les ouvriers tisseurs) exigeroient pour les faire. Notre fabrique (le prix) depuis 7 à 8 mois a toujours augmenté progressivement. Nos toilles dont vous avez les échantillons ont 3/4 de Paris de laize, se vendent en blanc et en écru. Le blanc les augmente de 5 à 8 sols par aune selon leur finesse. Si vous vous décidez à acheter et que vous m'accordiez votre confiance, je prendrai 2 1/2 % de commission. Je ne puis dire s'il est avantageux de placer dans notre fabrique. Je me contente de vous exposer les réflexions qui peuvent servir de base à votre détermination. (...) Nous sommes éloignés du cours ordinaire à peu près de 100 %. Les prix sont cotés à l'aune de Laval, qui a ce rapport avec l'aune de Paris que 20 aunes de celle-ci font 24 aunes de celle-là. (...) Il en coûte 1/2 % pour échanger le papier sur Paris en assignats ce qui porterait à 3 % la commission »²⁸. Le tissage des siamoises, lin et coton, est particulièrement mal en point ; les lins

²⁷ Lettres du 28 avril et du 18 mai 1793.

²⁸ A.D.M., 108 J 188. Lettre 26 mai 1793.

étrangers, les cotons de l'Inde arrivent mal, ceux d'Amérique guère mieux, ils coûtent horriblement cher. Plusieurs fabricants locaux qui achetaient pour Brest des milliers d'aunes d'étoffes rayées ou de couleur n'y parviennent plus ; l'Intendance en réclame vainement. Les étamines rouges et blanches, les cotons rouges comme à Cholet sont rarissimes. Déveine supplémentaire, dédaignant les toiles de Laval, « *Le ministre a préféré des toiles de Brabant pour équiper la flotte* »²⁹.

Selon l'homme d'affaires Delauney de Fresnay, « *Les circonstances dans ce pays sont si malheureuses qu'on ne songe plus aux affaires* »³⁰. Les marchands n'ont pas tous les moyens d'abandonner le commerce comme le suggère Delauney, mais les circonstances sont malheureuses en effet. Et le pire se prépare.

Vous avez dit fédéralisme ?

Les querelles pour le pouvoir au sein de l'Assemblée exaspèrent les provinces. Le département de la Mayenne et le district de Laval rappellent vivement les députés à leurs devoirs. Le premier est de donner une loi au peuple, or le peuple ne voit rien venir : « *Vous tenez dans vos mains les destinées de la France, par vous elle triomphera ou périra. (...) Les Français ne connaissent plus d'ennemis ni de dangers qu'ils ne puissent surmonter, si vous évitez toutes divisions entre vous et toute discussion stérile et orageuse, si vous ne laissez pas violer impunément la souveraineté du peuple, si vous imposez silence à ces tribunes insolentes qui osent troubler vos délibérations (...), si le monstre de l'anarchie rentre dans le néant (...). Qu'il n'y ait plus ni Plaine, ni Montagne, ni Feuillants (girondins) mais la Convention unie. Oubliez que vous êtes des hommes, soyez des législateurs.* »³¹.

Mais aucun projet de Constitution n'aboutit. Les chefs de partis cherchent d'abord à rassembler une majorité tandis que le pays subit tous les coups du sort en même temps : les Autrichiens écrasent les armées du Nord, les Vendéens prennent la ville de Fontenay, les Lyonnais arrêtent montagnards ou enragés, les modérés de Lyon et de Bordeaux s'arment, les Corses se soulèvent sous la conduite de Paoli. Une violence effarante précipite les uns contre les autres députés, ministres, clubs, administrateurs de la Commune de Paris. La presse est féroce, les discours assassins.

Les factions appellent sans arrêt à l'insurrection quand le comité de l'Évêché, un groupe obscur où se retrouvent une grande partie des sections, déclenche la bagarre dans la nuit du 30 au 31 mai.

Tocsin, tambours battant la générale, patrouilles dans la ville, garde nationale sur le pied de guerre. Le trouble et l'angoisse tiennent les Parisiens éveillés toute la nuit. Le lendemain les passeports sont suspendus, les imprimeries dévastées, les arrestations accélérées, des colonnes armées venues des villages voisins investissent le centre de la capitale. Les ministres et le Comité de salut public délibèrent sans arrêt. La Commune réclame le pain à 3 sous la livre, la création d'une armée révolutionnaire de sans-culottes, l'arrestation de deux ministres, le désarmement, l'arrestation et la condamnation de tous les suspects, la création d'asiles-ateliers pour les vieillards et les infirmes. Elle veut aussi la mise en accusation des vingt-deux députés girondins « appelants » (ils ont voté l'appel au peuple lors du procès de Louis XVI).

Les amis de Brissot sont aux abois. Le 2 juin, leur destin est scellé. La foule des sans-culottes armée de canons et conduite par la garde nationale cerne l'Assemblée au début de l'après-midi. Les députés s'invectivent. On entend des hurlements et le cliquetis des armes dans les corridors. Les émeutiers empêchent les députés de fuir par les jardins. Ils sont bousculés, hués. Une trentaine de montagnards tient la place. Au milieu du tumulte, Couthon propose d'établir une liste de coupables. Marat ajoute des noms ou en retranche. Il en reste trente environ. Clameur de soulagement ! Les désignés sont incarcérés. La Gironde a perdu.

²⁹ Ibidem. Lettres des mois d'avril et mai 1793 à divers correspondants.

³⁰ A.D.M., 1 J 81. Lettre du 27 mai 1792.

³¹ A.D.M., C 255, 258.

Choisir son camp

Laval apprend officiellement le sort des girondins trois jours plus tard. Cependant la ville sait déjà ce qui s'est passé à Paris depuis le 31 mai. Certains amis de Brissot et quelques dizaines de députés ont fui en province avant d'être arrêtés. La question se pose de savoir quel camp choisir.

Face aux montagnards ou jacobins vraiment actifs (une poignée), la majorité des élus locaux, modérée, hésite. Un député du Finistère, arrivé sans crier gare le 6 juin à Laval, cherche à entraîner les corps constitués dans la révolte, bientôt désignée comme fédéraliste, dont la propagation s'étend à travers le pays. Il affirme que 5 000 volontaires bretons s'arment contre Paris. Rencontres, discussions. Une séance exceptionnelle des trois corps administratifs unis est décidée pour le lendemain³².

Presque tous les membres du département, du district de Laval et une bonne vingtaine d'élus municipaux sur trente-cinq se retrouvent ce 7 juin ; le maire s'est abstenu, mais le procureur de la commune, Julien François Joseph Lefebvre de Champorin, est là.

René Urbain Pierre Félix Enjubault de La Roche s'impose immédiatement. Carriériste avide, il a touché à tout depuis trente-cinq ans et représente parfaitement cette bourgeoisie qui sert ses intérêts à travers la Révolution. Ses adversaires le ménagent peu, il s'en moque. Il y a si longtemps qu'il tient le devant de la scène entouré de ses amis ! On le dit instruit autant qu'habile homme, très influent et peu regardant sur les moyens. Avocat fiscal, directeur du comté pendant seize ans, puis juge ordinaire civil, c'est-à-dire premier magistrat dans les années 1780 ; il se fait remarquer par ses nombreux rapports dans toutes les assemblées qui précèdent 1789. Élu député, Enjubault de La Roche siège à la Constituante où il très actif. Il s'écarte de la Convention, « *pour raisons familiales* », dira-t-il plus tard. À 56 ans, en pleine forme, il cumule les charges de notable municipal et de président du tribunal du district. À ses côtés, son fils René Pierre fait figure de dauphin. Le jeune Enjubault a repris les charges paternelles d'avocat fiscal, de maître des eaux et forêts, de procureur de la chambre des comptes du seigneur avant d'occuper, à moins de 30 ans, le poste de procureur syndic du département. L'avocat Sourdille-Lavalette, infatigable procureur syndic du district, un cousin, presque un jumeau de René Pierre Enjubault, complète le trio des Lavallois les plus dévoués à la cause girondine.

Autour des Enjubault se presse le groupe complexe des amis-parents-concurrents liés depuis des années par les mêmes intérêts familiaux, patrimoniaux et financiers et les mêmes convoitises.

Négociants ou blanchisseurs, tels sont Antoine Davrillé des Essarts, François Segrétain-Cocherie, François Ruffin, Richard-Fournière fils, Louis Pierre Morin-Blottais, Antoine Picquois fils, Letourneur du Teilleul, Étienne Bigot, François Marie Duchemin-Gimbertière³³. Jean Hugues Le Seyeux, dont les belles-sœurs et beaux-frères sont des Enjubault, des Bigot, des Morin, appartient à la même tribu. Jean Dolségaray, son beau-frère Jean-Baptiste Guittet et le notaire Duval, respectivement vice-président et secrétaire-greffier départementaux, également. Les Lavallois de souche ancienne sont très minoritaires. Les Enjubault viennent de Villiers-Charlemagne, Parné, Entrammes, villages situés au sud de Laval, où ils ont accumulé des terres. Les Bigot, les Richard, les Morin, les Picquois et les Lefebvre sont originaires de Normandie ou de la ville de Mayenne et de ses environs. Les Le Seyeux, quant à eux, réunissent dans leurs origines le nord de la Mayenne et l'Anjou.

En quelques décennies et quelques mariages savamment calculés, ces hommes ambitieux ont accédé aux postes-clés de Laval. Ils s'approprient à les défendre bec et ongles.

Médecins, apothicaires, simples marchands, les autres élus, qui se cramponnent aussi aux postes de l'administration, jouent non moins vivement leur place au soleil.

Compte tenu des circonstances, les officiers municipaux et départementaux pourraient trouver des alliés chez les royalistes. Mais il est inimaginable pour les républicains de rejoindre ceux qui veulent le retour de l'Ancien Régime, les Vendéens enrôlés sous la bannière des Lys. Par ailleurs, la rupture entre la Montagne et la Gironde les contraint à choisir ouvertement « leur » République. Hostiles à la centralisation ainsi qu'à toute velléité d'hégémonie parisienne, ils doivent se décider

³² A.D.M., L 251, L 252.

³³ La plupart ont « raccourci » leur patronyme sans abandonner complètement le nom de la terre qu'ils avaient adopté sous l'Ancien régime à l'imitation de la noblesse ; la pratique sert encore à distinguer les individus dans les familles aux branches multiples : François Segrétain-Cocherie pour François Segrétain de La Cocherie, Louis Pierre Morin-Blottais pour Pierre Louis Morin de La Blottais comme Jean Hugues Le Seyeux de La Giraudière devenu le citoyen Seyeux-Giraudière.

avant que les montagnards ne consolident la position acquise début juin. Leur liberté de manœuvre est réduite, les représentants envoyés en mission par la Convention veillent au grain.

Les trois corps administratifs de la Mayenne entreprennent d'abord de résumer leurs critiques sous la forme d'un procès-verbal destiné aux députés ; ils y défendent une véritable Assemblée, ce que la Convention n'est plus à leurs yeux. Les députés perdent leur temps dans des discussions partisans au lieu de poser les bases d'une Constitution ; nombre de conventionnels ne sont jamais à leur poste sous prétexte de commissions auprès des armées ou des départements ; la Convention « *n'est plus entière* » puisqu'une grande partie des départements n'est plus représentée, ceux qui siègent n'ont pas leur véritable liberté dans les délibérations car les tribunes interviennent par leurs accusations et pressions. Un des administrateurs déclare à propos de « l'affreux attentat » contre l'Assemblée et les girondins : « *Nous détestons autant les anarchistes que les rois et nous sommes prêts à verser notre sang jusqu'à la dernière goutte pour faire respecter la Convention nationale* ».

Douze commissaires sont triés sur le volet avec charge de rassembler, l'après-midi même, les sections lavalloises afin d'instruire les habitants des événements. Il est neuf heures à leur retour. Convaincus par les redoutables orateurs du clan Enjubault, les sectionnaires ont répondu comme il convenait.

Un texte, traduisant la volonté « populaire », en témoigne. Tout y est dit. Laval choisit le fédéralisme à la girondine.

«... *Considérant qu'une faction audacieuse, une commune liberticide ont violé la représentation nationale et porté atteinte à la souveraineté du peuple, qu'il est indispensable d'opposer une digue respectable au torrent anarchique qui menace de nous entraîner au despotisme, que nous n'aurons jamais de loi si ceux que nous avons chargés de les faire ne délibèrent qu'au gré des désorganiseurs et que sous le couteau des assassins, qu'il est urgent de rendre aux représentants du peuple une liberté qu'ils n'auraient jamais dû perdre, que les circonstances sont tellement critiques qu'il est essentiel de prévoir le cas où des scélérats espéreraient la dissolution de la Convention, considérant que l'exercice de la souveraineté est confié à l'ensemble de la Convention, qu'elle n'a pas le droit de le déléguer, que les pouvoirs de la Commune de Paris doivent être restreints dans son enceinte et, enfin, que nous ne sortirons du cahos (sic) où nous nous trouvons, que quand nous aurons une Constitution républicaine, centre commun de tous les efforts de la liberté...* », les citoyens de Laval demandent :

- La levée d'une force départementale destinée à rallier celle des départements de la ci-devant Bretagne pour marcher sur Paris afin de rendre à la Convention sa liberté ;
- La révision de tous les décrets rendus par l'Assemblée depuis le 30 mai, attendu qu'à cette époque la Convention n'était évidemment plus libre ;
- La mise en liberté des députés qui ont été arrêtés en vertu d'un décret arraché par la violence, sauf leur poursuite légale s'ils sont coupables ;
- La nomination de deux députés par département qui, en cas de dissolution de la Convention, se réuniraient avec ceux des autres départements dans un lieu convenu et représenteraient le peuple français jusqu'à l'élection d'une nouvelle Convention ;
- Le rappel du pouvoir exécutif, de la Commune de Paris et des commissaires de la Convention ;
- Enfin la mise en discussion de la Constitution républicaine. Si leur vœu n'est pas rempli, ils désigneront d'autres députés pour remplacer les membres actuels de la Convention³⁴.

Les tâches à venir sont exposées par le menu puis réparties en fonction des talents de chacun :

- Organisation du bataillon fédéraliste de la Mayenne. Les volontaires ont huit jours pour s'équiper, s'armer, se rassembler à Laval chef-lieu de département et former les compagnies. Profession de foi civique, éventuel scrutin épuratoire, paye de 40 sols par jour, indemnité pour les familles et drapeau tricolore à l'image de la République portant double cri de ralliement, « *Liberté et égalité* » d'un côté, « *Haine à la royauté et à l'anarchie* » de l'autre. Proclamer les modalités d'incorporation à travers le département est l'affaire de quelques jours. Mayennais, Bretons et Normands rassemblés à Caen porteront les couleurs de la liberté jusqu'à Paris. On parle de grandes villes entrées elles aussi en dissidence : Bordeaux, Toulon, Lyon.

³⁴ Extrait des procès-verbaux des sections de la commune de Laval assemblées extraordinairement le 7 juin 1793, l'an II de la République, sur l'invitation des trois corps administratifs réunis. A.D.M. L 251.

- Rédaction d'un texte à afficher en ville qui instruit les vrais républicains de leurs devoirs. Il faut faire comprendre à la population que la Commune de Paris et les montagnards réunis veulent imposer une dictature en éliminant tout opposant.

Sourdille et Séguéla s'y mettent sans barguigner : « *Citoyens, vos représentants sont avilis, ils sont esclaves, une poignée de factieux les maîtrise. Levez-vous. Aux armes ! Encore quelques instants et la Convention n'est plus. Trente de ses plus ardents défenseurs sont dans les fers. Les autres ne délibèrent qu'au milieu des poignards ! Vous n'êtes plus représentés. Les pères de la Patrie sont réduits au silence. D'insolentes tribunes dictent les lois. Des assassins arrachent des décrets. Plus de libertés. Les magistrats de paix sont devenus vos tyrans. Au despotisme couronné a succédé le despotisme municipal (de la Commune de Paris). Oh ! Honte ! Et la plus vive indignation n'enflammerait pas vos esprits ! Des Français resteraient esclaves ! Quel opprobre ! Que tardons-nous à déployer toute notre énergie ! Déjà nos voisins et frères de la ci-devant Bretagne, ces vieux amis de la liberté se sont levés. D'autres départements voisins les imitent. Dans peu de temps, la France sera debout. Aux armes citoyens ! Aux armes ! La patrie nous appelle. La liberté aux abois nous crie de la défendre. Les bons citoyens, dont Paris abonde, nous tendent les bras. Partons briser les chaînes de nos représentants. Courons assurer la liberté de leurs suffrages. Courons sauver la liberté une et indivisible ! »*

- Rédaction d'un deuxième texte destiné à l'Assemblée. L'accent est mis sur la Constitution que le peuple attend depuis septembre 1792. « *Législateurs, une grande nation, qui veut être libre, vous confia ses destinées et vous remit l'exercice de sa souveraineté ; vous pouviez la rendre heureuse, vos moyens étaient immenses. Qu'avez-vous fait pour y parvenir, nous le dirons avec la franchise de vrais républicains. Rien absolument. »*

Des menaces, censées ramener les députés au respect des lois, appuient l'argumentaire. Les représentants en mission exercent des droits que leurs pairs n'ont pu leur déléguer, le peuple a chargé ses députés de légiférer et rien d'autre. De surcroît l'absence des nombreux députés envoyés dans les départements retarde indéfiniment la proclamation de la nouvelle Constitution. « *De quels droits décréteriez-vous la Constitution en leur absence ? (...) Nous vous prévenons, si une Constitution républicaine n'est pas à la discussion le premier juillet, nous vous nommerons des successeurs.*»³⁵

Les élus préfèrent croire que la Convention se trouve prise au piège, victime d'une part, des factieux qui veulent anéantir l'État, d'autre part, des anarchistes de la Commune de Paris acharnés à l'asservir. Plutôt mourir mille fois que de ployer sous le joug de cette Commune exécration. « *Mais, si vous n'êtes pas assez forts pour répondre à nos vœux, si vous ne pouviez seuls rompre les fers sous le poids desquels la France entière gémit, sachez que nous sommes prêts à voler à votre secours avec la majorité des départements, que nous partons tous et que nos phalanges républicaines réduiront au silence des agitateurs qui veulent étouffer la voix de la liberté, ou qu'elles enlèveront à une cité, qui n'a pas été digne de le conserver, le dépôt sacré que nous lui avons confié, pour le remettre en main de ceux qui en sentiront l'importance et qui ne souffriront pas qu'il soit violé. »*

L'encre à peine sèche, le document est confié au citoyen Urbain Hubert, notable municipal, et au citoyen Jourdain, membre du directoire du district, avec mission de galoper jusqu'à Paris. Il leur faut à peu près deux jours.

Le notaire François Julien Duval, secrétaire général du département, lucide et fataliste, écrit : « *L'administration du département, dont je suis le secrétaire, a pris un arrêt pour autoriser la levée d'une force départementale destinée à aller protéger la portion de l'Assemblée nationale qui veut la Révolution sans faire verser le sang des Français et abattre la faction dominante, mesure qui pourra, quoique fort sage en elle-même, devenir funeste aux administrateurs et à moi ainsi qu'aux autres membres qui y ont pris part* »³⁶.

Un été très politique

Durant ce périlleux mois de juin, Jean Hugues Le Seyeux et Jean Dolségaray œuvrent presque toujours côte à côte dans les séances des trois corps administratifs réunis.

³⁵ A.D.M., L 251, L 252.

³⁶ Archives privées.



Fig. 2 - Vieux logis de la Maillarderie, par Félix Desille, archives départementales de la Mayenne 191 J 5/325. La blanchisserie des frères Le Seyeux et de leur associé Jean Dolségaray s'étend au nord de Laval en bordure de la rivière Mayenne sur les terres de la Maillarderie.

Demi-Hollande et chemises, Joseph écrit qu'il ne sait quand elles pourront être enlevées par le transporteur : « *Ce sera quand les troubles de la Vendée seront apesés. Vous sentez comme nous l'imprudence qu'il y aurait de les faire partir avant cette certitude. Nous en profiterons sitôt que nous l'aurons puisque nous allons préparer d'avance votre mémoire.* » Plusieurs autres clients sont prévenus de la même manière. Les ballots attendent des jours meilleurs dans les magasins de la Maillarderie.

Ce jour où les blanchisseurs écrivent leur souci à propos des transports à travers la Vendée, Lescure, Larochejaquelein, Stofflet et Catelineau attaquent ensemble Saumur. La ville tombe. La Grande armée catholique et royale bat désormais les rives du fleuve. Voyant les blancs quasiment à leurs portes, les administrateurs d'Angers prennent la fuite vers le nord avec tous ceux qui peuvent partir, habitants et soldats. Sourdille-Lavalette et son collègue Leprince, envoyés aux nouvelles, les trouvent à Château-Gontier, au milieu d'une grande cohue, prêts à se replier sur le chef-lieu de la Mayenne.

La panique gagne Laval où circulent les informations les plus contradictoires. Les élus se dépensent jour et nuit. Commission pour l'accueil « *de nos frères du Maine et Loire* », commission de surveillance des étrangers, commission pour les vivres et subsistances. Les grains sont mis sous clé dans les magasins publics, les portes marinières fermées afin que les moulins à farine aient assez d'eau ; interdiction est faite aux boulangers d'acheter plus que leurs fournées quotidiennes. Le froment est réservé aux bouillies des nourrissons. Le pain de méteil ne se vend plus qu'à raison d'une livre et demie par personne et par jour, sauf à obtenir un certificat paraphé par deux officiers municipaux au moins et un commissaire. Les marchés ne ressemblent plus à rien, les campagnards hésitent à venir en ville ; ils se terrent au fond de leurs closeries, s'égaillent dans les bois à la moindre menace, redoutant les gendarmes autant que les chouans. Au cas où les élus de Laval seraient obligés de se replier, les départements bretons et normands sont alertés. Les gardes nationales saisissent armes, montures, carrioles, camions de roulage. Les soldats en fuite font main basse sur la nourriture, dragons et cavaliers s'emparent des chevaux.

Angers, prise le 18 juin, les Vendéens courent vers Nantes. Victoires et défaites des deux camps alternent ; les troupes républicaines s'abattent sur Laval, épuisent les réserves de la ville en deux jours avant de prendre la direction du Mans. Les autorités n'ont plus qu'à envoyer chercher des subsistances à Mortain, Vitré, Rennes, Segré et à organiser la défense au cas où les rebelles remonteraient plus au nord. Les ouvriers, que l'armée n'a pas mobilisés, construisent des retranchements de terre et des redoutes sommaires sur les routes très exposées de Sablé et d'Angers ; des batteries de canon sont montées. « *Nous sommes sur le point d'être envahis* », écrivent les blanchisseurs à leurs amis.

Ils ont décidément abandonné les affaires à Joseph le Seyeux. Ce dernier se débrouille avec les commis ; Madame Dolségaray apporte son aide. L'entreprise doit tourner bien que le blanchissage souffre toujours de la raréfaction des produits de blanchiment, de l'absence des ouvriers, des aléas des transports. Les marchands achètent les toiles au marché s'ils trouvent encore des marchandises à leur convenance ou puisent dans leurs stocks. Quand la batiste pour les chemises, qu'ils font aussi fabriquer, se perd en chemin, les négociants font faire des pièces sans garnitures.

Les factures comparées montrent que les affaires en elles-mêmes ne sont pas très différentes de ce qu'elles étaient un an plus tôt pour la même période. Mais tout est suspendu aux imprévisibles mouvements de la rébellion vendéenne. Le 9 juin, aux frères Cambon qui ont commandé 14 balles de Toiles à cordons,

L'angoisse tient les habitants. Comment des villes pleines de troupes, de munitions et de vivres ont-elles pu tomber aux mains des blancs ? Les chefs sont-ils capables ? On sait bien que chacune des factions parisiennes soutient son général. Peut-on compter sur Biron, l'homme de Danton, Ronsin, l'homme des sans-culottes, Santerre, Canclaux et les autres ? Il y a des promotions stupéfiantes, des rivalités sanglantes, des destitutions à répétition. Représentants en mission et militaires ne cachent ni leurs divisions, ni leurs haines. Les premiers interviennent dans la conduite des opérations de l'armée et n'hésitent pas à faire arrêter les seconds comme ils en ont le droit. Les appétits politiques font le jeu des insurgés. Les troupes de la République, surtout formées de volontaires et divisées, désorganisées, indociles, isolées les unes des autres, ne peuvent résister au style de guerre imposé par les bandes de rebelles dans ces pays de chemins creux et de haies vives. Les rebelles s'évanouissent ou se rassemblent comme par magie.

Avoir pris ses distances avec Paris place les administrateurs mayennais dans une situation intenable.

Les Lavallois refusent la Montagne parce que les chefs, avec le concours des sans-culottes des sections et le concours de la Commune, mènent une politique ultra-révolutionnaire dont ils ne peuvent que pâtir ; mais ils ne veulent pas davantage le retour à l'Ancien régime que prônent les royalistes. Or le premier risque est de tomber entre les mains des blancs. Pour éviter ce danger, les fédéralistes sont contraints de soutenir les commissaires et les généraux missionnés par les montagnards de la Convention et du tout puissant Comité de salut public. Mais leur avenir, leur vie même sont menacés quel que soit le camp victorieux : les montagnards balayeront tous leurs opposants s'ils le peuvent ; les Vendéens ne ménageront aucun serviteur de la République.

Se sentant pris dans une nasse, les élus balancent indéfiniment sans parvenir à se décider.

Comme les bleus semblent frappés de paralysie face aux blancs, les Lavallois marquent d'abord prudemment le pas. Le dernier décret du conseil municipal est suspendu et des envoyés du Calvados, venus réclamer l'aide de la Mayenne contre Paris, sont accueillis fraîchement. Il paraît urgent d'attendre que les conseillers Jourdain et Hubert soient revenus de Paris avant de prendre des options définitives.

Les deux hommes arrivent de Paris le 19 juin encore sous le coup d'une aventure qui les a beaucoup secoués. Ils racontent : dénoncés comme « *traîtres, royalistes, contre-révolutionnaires et aristocrates puants* » devant la Convention, par leurs compatriotes députés ultra-révolutionnaires Grosse-Durocher et Esnüe-Lavallée, les deux hommes n'ont dû leur salut qu'à l'intervention vigoureuse des députés mayennais modérés. Des heures d'interrogatoire les ont tenus au comité révolutionnaire de leur quartier, avant d'être rendus à la liberté. Conduits par leurs « sauveurs » au ministère de l'Intérieur, au Comité de salut public, au Conseil du pouvoir exécutif, au ministère de la Guerre, à l'administration des vivres, ils reviennent avec des promesses d'aides, mais voient les semaines à venir très noires. « *Une agitation sourde fait craindre une explosion prochaine* »³⁷. La capitale est en pleine fermentation, une minorité dicte sa loi à la Convention, la question de la Constitution n'aboutit pas.

Ce rapport pessimiste ravive la détermination vacillante des élus mayennais. Cependant les volontaires pour former la garde départementale ne se précipitent pas ; ils sont 250 en tout et pour tout, réunis à Laval le 23 juin. C'est peu, suffisant néanmoins pour déchaîner les disputes au club. Les jacobins veulent garder les volontaires sur place pour renforcer la défense de la ville et surtout les empêcher de marcher sur Paris. Enjubault père, commissaire pour le bataillon fédéraliste, s'acharne contre Bescher qu'il traite de maratiste pendant qu'Enjubault fils agite un pistolet... Les émissaires de la commune, envoyés en Bretagne et en Normandie, annoncent que 69 départements maintiennent leur mouvement contre la Montagne. De retour de Rennes, Sourdille évoque le fougueux député girondin Barbaroux qui dans une lettre aux Marseillais « *dresse le tableau le plus vrai, le plus hideux, des manœuvres perfides des agitateurs parisiens. Il peint des plus vives couleurs leurs exploits sanguinaires, il arrache d'une main vigoureuse le masque du patriotisme à ces sans-culottes exagérés qui tuent la liberté avec les armes de la licence* ». Le départ de la force départementale n'en reste pas moins en suspens. Les patriotes fulminent, réclament un Comité de salut public « *à qui l'on confierait le soin de surveiller les ennemis de la chose publique dont les manœuvres coupables ne tendent à rien*

³⁷ A.D.M., L 251 et L 252.

moins qu'à désorganiser tous les pouvoirs et armer les citoyens les uns contre les autres »³⁸. Confusion extrême. « *Nous sommes tout entier à la chose publique* », écrivent les Le Seyeux.

La guerre de Vendée brouille toujours les cartes. Les royalistes ne reculent pas. La population a les nerfs à vif. L'état de Laval est pitoyable. Une foule de soldats républicains affamés, violents campe un peu partout ; les habitants, subissent leur présence, effarés et effrayés de les entendre parler avec des mots incompréhensibles ; la mairie leur fournit les rations « *exigées à force ouverte et sur des billets surchargés ou revêtus de signatures contrefaites* » qui lui coûtent 32 000 livres. De son côté, le district puise l'équivalent dans la caisse des subsistances en attendant un secours de 60 000 livres à venir de... Paris ! Les départements frères, Manche et Calvados, n'envoient que leurs regrets de ne pouvoir aider la Mayenne. Les Le Seyeux préviennent leurs correspondants : « *Les brigands nous voient de bien près. Notre position est de plus en plus critique et pour comble de malheur nous sommes menacés de la famine. Dieu veuille avoir pitié de nous* » (lettre du 23 juin à Hours de Bordeaux). « *L'ennemi nous voisine de près et, surcroît de malheur, nous sommes menacés de la famine* » (lettre du 27 juin à Laplace et Nauté de Nantes). « *Les ennemis sont à nos portes et (nous sommes) à la veille d'éprouver les horreurs de la famine* » (lettre du 27 juin à Faure de Bordeaux). « *Nous craignons l'ennemi, n'étant pas en état de lui résister, nous sommes réduits par individu à une livre et demie de pain le plus grossier. Dieu veuille qu'avec cette mesure nous puissions arriver à la récolte* » (lettre du même jour à Garriçon de Bordeaux).

Comment la poste aux lettres circule-t-elle ?

Les administrateurs débattent de tout à la fois : grains à récupérer hors du département, désertions irrépressibles des bleus du bataillon de la Mayenne levé sur ordre de la Convention et envoyé en Vendée, dispositions pour éviter les troubles, examen des derniers arrêtés pris par la Convention, prix du pain, consultation des sections sur l'opportunité de la force départementale girondine. Un jour, la dite force doit partir, un jour, elle doit rester. « *C'est à Paris qu'est le foyer de la révolte de la Vendée* », répètent ses partisans à l'imitation des girondins de Caen ou de Rennes. Ils insistent : les montagnards pratiquent la politique du pire, à savoir laisser le champ libre aux royalistes afin de mieux imposer leur tyrannie par la suite.

Dans leur réunion du 3 juillet, les trois corps administratifs de Laval prennent une série de mesures où se mêlent la lutte contre les blancs et l'expédition contre « *la Convention illégitime montagnarde* » :

- Destruction du « *noïau de contre-révolutionnaires* » du bois de Misedon (aux portes de Laval), autrement dit des chouans dont on craint la collusion avec les Vendéens. Tous ces « *mal intentionnés* » ont tout loisir de s'unir car les municipalités voisines laissent faire.

- Départ de la force départementale le 4 juillet comme décidé primitivement. « *Si le département ne veut pas être bientôt une province de Paris, il est temps qu'ils (les Mayennais) assument par eux-mêmes la liberté de leurs députés* ».

- Mise en place d'un comité chargé de surveiller « *les démarches des ennemis de la chose publique et de les dénoncer aux tribunaux* ».

L'Assemblée des administrateurs décide encore de rendre publique « *par la voie de l'impression* » les avis qui ont dirigé sa conduite à l'occasion des événements dits « *du 31 mai* » selon une formule qui n'est pas choisie au hasard ; la date fait référence au début des émeutes activées par la Commune de Paris, prélude à l'arrestation des députés girondins.

Séguéla met en forme l'exposé. Puis tout le monde se rend en cortège sur la place publique assister au brûlement de deux drapeaux pris aux blancs. Jean Hugues Le Seyeux ne manque pas une réunion, pas une cérémonie. Dolségaray est présent par intermittence, sa santé n'est pas bonne. Les attermoissements de ses collègues doivent l'épuiser.

Finalement, la force départementale se met en branle le 4 juillet. Une demande d'armes émanant de la commission militaire établie à Tours ranime les doutes au dernier moment ; certains s'interrogent encore pour savoir s'il est opportun de laisser les volontaires quitter la ville ! Il n'est plus temps. Le bataillon prend la route de la Normandie en chantant un hymne à la gloire de la liberté : « *Jurons une haine éternelle aux vils anarchistes et aux rois. Du Calvados suivons la trace, peut-on s'égarer sur ses pas ? Des factieux, des scélérats courons exterminer la race. Aux armes citoyens. Reconquérons nos droits ! La loi, la loi, c'est le seul cri, le vœu des Mayennais* ».

³⁸ Idem. Des Comités de salut public se sont créés dans de nombreuses localités.

Les volontaires de la Mayenne sont à Caen le 9 juillet, ils défilent avec les autres volontaires de l'Ouest. Le général Wimpffen, qui a pris le commandement des insurgés, ne dispose que de 3 000 hommes inexpérimentés et mal équipés. Les déclarations fracassantes de l'opposition girondine n'ont pas été suivies d'une forte mobilisation.

L'étrange état du commerce

Les négociants Le Seyeux conseillent à leurs correspondants d'envoyer les « *mémoires* » auxquels ils répondront dès que possible, malgré la guerre civile, les désordres urbains, les prix fous, le roulage incertain. Les commissaires de voitures assurent dans le moment que les transports vers Bordeaux se font sans risque et qu'avec un peu de chance Nantes reste accessible. « *6 balles Demy Hollande façon de Flandres et Royales chargées sur les charrettes de J.B Malherbe et C^o* » sont expédiées à Garrisson le 8 juillet. « *Nous avons été à même de vendre au comptant et même à un bénéfice plus fort que celui que nous faisons avec vous la totalité de nos toiles tant blanches que celles qui sont encore à blanchir. Ce sont les capitalistes de Paris, Rouen, Le Havre et Nantes qui ont fait des achats très conséquents. Quant à nous, nous y sommes refusés pour nous ménager le plaisir d'en fournir à nos bons amis comme vous que nous avons à cœur de conserver. Vous êtes le premier en date à cet égard* ». Réaliser quelques gros coups sans lendemain, vendre rapidement sont de brûlantes tentations au moment où les « étrangers » viennent sur place acheter rubis sur l'ongle toute la marchandise disponible. On peut balancer. Ménager l'avenir commande toutefois de donner la préférence aux vieux clients, aux amis « *sans tomber dans le mouvement de cupidité qui s'est développé tout l'hiver* ».

En réalité, l'humeur des marchands connaît des hauts et des bas. Dieu demeure le recours rituel quand le cœur n'y est pas. Lettre du 14 juillet à Roblès de Bordeaux : « *L'échec que vient (sic) d'éprouver les brigands presque à nos portes et la force armée qui marche sur Paris nous donnent quelques lueurs d'espérance d'un avenir plus heureux. Dieu veuille que cela soit. Nous en avons besoin car le moment présent est bien cruel* ». Lettre à Dufourcq de Bayonne, le même jour : « *Le corsaire La Baïonnaise a échappé grâce à sa marche à la poursuite, pendant 5 heures, d'une frégate qui l'obligea de revenir sur ses pas et à mouler au pied de la barre d'où il est parti le surlendemain à 3 heures du matin pour faire sa croisière dont vous espérez un heureux succès. Dieu le veuille ! Nous restons prévenu que notre intérêt sur ce corsaire est de 2 000 livres et qu'incessamment vous nous remettrez le compte de son armement³⁹. Nous sortons d'une position bien critique et nous ne devons le peu de tranquillité dont nous jouissons qu'à l'avantage que vient (sic) d'avoir les Nantois sur les brigands de la Vendée. Si, malheureusement, il en eût été autrement nous tombions en leur pouvoir. (...) Nous sommes réduits à une livre et demie de pain par jour et quel pain ! le plus grossier que l'on puisse faire. Ces précautions nous ont sauvés et nous arriverons à la récolte qui est prochaine. Nous avons, comme vous devez en avoir, des alarmes sur les affaires du temps. Cependant nous espérons que l'échec que vient (sic) d'éprouver les brigands et la force armée qui marche sur Paris fera taire les factieux et succéder l'ordre à l'anarchie, autrement tout est perdu* ». Assez privilégiés pour dépasser la survie immédiate, les Le Seyeux écrivent encore : « *Différents amis nous demandent du chocolat tel que celui dont vous faites usage. Faites-nous le plaisir de nous en envoyer une caisse contenant 30 livres que vous auriez la bonté de recommander pour qu'il soit très bon, d'en faire le chargement pour Bordeaux à l'adresse de nos amis comme Ve Texier, Castineau et Laucadou. Leur en donner avis en le priant de faire passer* ». Le chocolat fait partie des plaisirs habituels des notables, il peut aussi servir à quelque spéculation ou au troc selon les événements.⁴⁰ La vie ordinaire ne perd pas ses droits.

La venue à Laval de l'ami lavallois installé à Paris, Julien Ringuet, est aussi pour les dames de la Maillarderie l'occasion de demander de menus services : « *Mme Le Seyeux vous fait ses remerciements de la peine que vous avez bien voulu vous donner de faire raccommorder ses éventails. Elle sera bien obligée à Mr Le Prince⁴¹ de bien vouloir s'en charger. Nos dames bien sensibles à votre*

³⁹ Pourquoi n'est-ce pas 5 000 livres comme c'était prévu au départ ?

⁴⁰ Lorsque, après le passage des Vendéens à Laval, le vicaire épiscopal Laban déposera une réclamation pour vol au nom de l'évêque Villar, à côté des objets en or, des liasses d'assignats, des caisses de livres, on verra 24 livres de chocolat.

⁴¹ Le Lavallois Le Prince, commissaire de roulage, s'est associé à son cousin Lavallois lui aussi et marchand, Ringuet ; ils participent notamment aux fournitures de guerre.

souvenir vous font leur compliment ainsi que Mr Géard »⁴². Trois semaines plus tard Madame Le Seyeux-Giraudière demande encore à Ringuet de lui acheter « *du satin noir pour une pelisse, de la ouate pour la ouater et du fleurard (?) pour la doublure et un petit pas-poil (passepoil) brun pour mettre autour et du taffetas noir bien frais et de bonne qualité* »⁴³. Les lettres se terminent par une formule chaleureuse : « *Nous vous saluons de cœur et d'amitié* », à la place du « *Salut et fraternité* » de rigueur. Les préoccupations banales ou futiles témoignent que la « cruauté » d'une époque est nécessairement relative.

Par contre, la santé de Jean Dolségaray assombrit sensiblement ses amis. Il « *souffre de fièvres intermittentes qui, sans être violentes, l'affaiblissent beaucoup* »⁴⁴. À soixante ans, il est fatigué physiquement et moralement. La situation étant ce qu'elle est, il s'interroge comme ses amis sur l'avenir : « *Nous sentons bien que s'il survenoit un changement dans les affaires publiques, il surviendrait une baisse considérable et qu'elle peut être telle qu'elle emporterait la moitié de notre capital, mais aussi, il n'est pas prudent de garder les assignats dans son portefeuille. Ce qu'il y a de certain, c'est que depuis du temps au lieu de gagner nous perdons puisque nous achetons toujours plus cher que nous voudrions. Nous avons bien réellement un plus fort capital, mais nous avons moins de pièces de toilles. Il est clair que les choses rentrant dans l'ordre nous nous retrouverons en perte. Il n'en est pas de nos marchandises comme de bien d'autres. Il nous faut les acheter six à huit mois avant que de les vendre. C'est le tems le plus bref que l'on puisse mettre à les blanchir* »⁴⁵. Les blanchisseurs craignent à la fois la baisse qui enlèverait beaucoup de valeur à leur stock et la hausse qui finira par décourager les clients.

En attendant, les ventes « *se soutiennent toujours très fort* », comme disent les marchands. Laval continue à voir défiler les « *capitalistes* »⁴⁶ du Havre, de Rouen, de Paris et même de Nantes. Les poches peines d'argent, ils offrent d'acheter à n'importe quel prix. Julien Ringuet et son cousin-associé Le Prince poussent leurs affaires comme les autres. Une balle de royales est remise à la maison Le Prince-Ringuet avec l'espoir de faire rapidement mieux.

En ce qui concerne Bordeaux, les blanchisseurs agissent comme d'habitude en pareille saison ; ils s'emploient à expédier les commandes de leurs vieux clients quitte à jongler avec les prix.

33 balles sont facturées sur les deux mois d'été dont 20 en juillet (pour un total d'environ 115 000 L) ; c'est nettement plus qu'en 1792 où il y avait eu 22 balles facturées dont 12 en juillet.

Le détail donne : 6 balles à Garrisson (20 000 L), 2 à Laplace et Nauté (6 000 L), 3 à Roblès (10 000 L), 8 à Cambon (25 000 L), 9 à Sollar (29 000 livres), 5 à Laurentin (9 000 L) pour lequel 6 autres sont aussi en attente (10 000 L), 2 à Faure (6 200 L).

Si les brigands coupent les routes, le voiturier Malherbe prend « *la route de Limoges par Orléans* ».

La Mayenne rentre dans le rang

Coup de maître, le 24 juin, les montagnards ont fait adopter un nième projet de Constitution. On ne peut plus reprocher à la Montagne d'avoir failli à son devoir. Le texte confie le pouvoir législatif à une assemblée unique, élue au suffrage universel direct. Cette Assemblée est chargée de voter des décrets immédiatement exécutoires et des lois soumises à l'approbation populaire dans les assemblées primaires ou par référendum. Le pouvoir exécutif appartient collégialement à 24 membres choisis par l'Assemblée sur une liste préparée par les assemblées primaires. Il est prévu une administration unique pour les communes, les districts et les départements, élue pour un an par des électeurs de chaque circonscription. Les juges seront élus selon un système à deux degrés. Aucune publication officielle n'a lieu. Cependant, une fête nationale est annoncée pour le 10 août, nouvelle date symbolique, afin de consacrer l'unité du peuple⁴⁷.

⁴² Il s'agit de Joseph Géard, mari de Victoire, une des filles de Joseph Le Seyeux. Lettre du 26 juillet 1793.

⁴³ Lettre du 11 août 1793.

⁴⁴ Lettre à Roblès de Bordeaux du 14 juillet 1793.

⁴⁵ Lettre du 21 juillet 1793 à Laurentin de Bordeaux.

⁴⁶ L'expression est des Le Seyeux.

⁴⁷ L'article 35 de la Constitution, en justifiant le droit à la révolte, pourrait d'ailleurs conforter bien mal à propos les soulèvements des provinces : « *Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré et le plus indispensable des devoirs* ».

En Mayenne, la Constitution est acceptée par les assemblées primaires le 22 juillet. Les administrateurs notent : « *L'acceptation de la Constitution par les assemblées primaires de cette ville remplit un des principaux objets pour lesquels les sections de Laval ont voté l'organisation d'une garde départementale (le mot force a été barré) ; cette acceptation vaut approbation des travaux de la Convention ; la garde départementale (le mot force a été barré de nouveau) qui n'avait jamais été organisée dans des vues hostiles devient par cette acceptation sans sujet* ». Entre temps, Laval a appris la déroute des fédéralistes à Pacy-sur-Eure, le 13 juillet.

La situation étant ce qu'elle est, un administrateur propose l'envoi d'une adresse à la Convention pour annoncer le rappel de la force départementale et la rétractation des derniers arrêtés municipaux. Il s'agit, pour Laval, de se refaire rapidement une virginité : les députés ont voté le remplacement immédiat des élus girondins ; on sait ce que cela signifie. Séguéla taille ses plumes et met au point « *l'exposé des motifs qui ont déterminé la conduite du département depuis le 31 mai* »⁴⁸.

Confiance abusée, effroi devant les manœuvres liberticides de la Commune de Paris... Les édiles lavallois ont cru bien faire en volant au secours de la Convention malmenée par les sans-culottes.

« *Tout à-coup un bruit sourd se répand dans notre ville. Chacun se dit qu'un complot vient d'éclater à Paris, que des gens armés ont forcé la Convention et lui ont arraché, la bayonnette à la main, 32 de ses membres parmi les plus ardents et les plus éclairés. Ces désastreuses nouvelles furent traitées de calomnies dirigées contre cette partie de la Convention qui se qualifie de Montagne (mot souligné). Certaines personnes allèrent jusqu'à prétendre que de pareils attentats n'étaient pas possibles et qu'on les auroit inventés pour soulever le peuple. Hélas, ces sinistres événements n'étaient que trop réels. (...) Nous apprîmes que la Commune de Paris arrêtoit tous les journaux, interceptoit toutes les lettres et exerçoit sur les papiers publics une censure telle que l'Ancien régime n'en eût jamais inventée de pareille. Nous apprîmes que l'arrestation des 32 membres s'était faite de la manière la plus arbitraire et la plus tyrannique, sans qu'on eût articulé contre eux aucun fait digne d'un si humiliant traitement. On apprit que les membres du côté droit étoient forcés au silence ou dispersés par la terreur. Quel citoyen à ces tristes nouvelles peut contenir son indignation. Qui de nous à cette époque ne conçut pas les plus justes et les plus vives alarmes ? La fermentation fut générale et un cri unanime se fit entendre : Courons à Paris, courons briser le fer de nos représentants, courons mettre à la raison cette municipalité parisienne qui veut nous asservir... ».*

Séguéla rappelle que « *les sections lavalloises elles-mêmes demandèrent la levée d'une garde (mot souligné) départementale qui de concert avec celle de la ci-devant Bretagne marcherait vers Paris pour protéger la Convention du joug des factieux, monstres couverts du manteau du patriotisme qui n'embrassent la liberté que pour l'étouffer* ». D'où le départ des volontaires à Caen, le 4 juillet.

Les corps constitués de la Mayenne accablent les vendus et les pourris de la politique poussés par les comploteurs étrangers à manipuler les sections, à étouffer la voix du vrai peuple portée par l'Assemblée, à soutenir les prétentions tyranniques de la Commune de Paris.

« - *C'est à Paris que se combinent tous les systèmes d'avisement dirigés contre la Convention.*

- *C'est à Paris que s'ourdissent ces odieuses trames dont le but est de substituer les caprices de quelques individus à la volonté du peuple.*

- *C'est à Paris qu'existe un infernal comité composé d'étrangers ou d'hommes vendus aux puissances, que ce comité est protégé par la Commune de Paris.*

- *C'est à Paris que les centumvirs ont préparé les troubles de la Vendée afin d'opérer une diversion utile à leurs complots liberticides, qu'il est échappé à Danton de dire que si les départements renonçaient à leur projet de marcher sur Paris, il se chargerait, lui et ses collègues, de disperser les rebelles.*

- *C'est à Paris que se sont rassemblés, de tous les départements, des hommes perdus de mœurs et de dettes, des hommes qui ne tenant par aucun lien à la fortune publique, dépravent de jour en jour la morale du peuple, conseillent, préparent et exécutent le meurtre et le pillage, que de tels hommes ont trouvé le moyen de dominer les sections, d'y étouffer les voix de la vertu et les mâles accents de la liberté... »*

⁴⁸ A.D.M., L 252.

« Tels ont été les motifs qui ont dirigé les administrateurs de la Mayenne dans la levée d'une garde nationale », écrit Séguéla qui poursuit « Loin des administrateurs de la Mayenne tout projet de fédéralisme. Ils sont bien méchants ceux qui leur prêtent des intentions aussi criminelles :

- Est-on coupable de fédéralisme quand on s'oppose à une commune ambitieuse qui marche à pas de géant vers la suprême puissance ? À une commune qui se fédéralise contre la République entière, qui se fait le centre de tout, qui traite les départements comme ses tributaires ?

- Est-on coupable de fédéralisme quand on veut empêcher une très petite portion du peuple de se dire souverain, de se conduire comme le souverain, de subjuguier, d'asservir le souverain de ses représentants légitimes ?

- Où sont les fédéralistes ? Est-ce parmi ces administrateurs armés de la légalité dont les constants efforts ne tendent qu'à maintenir l'unité de pouvoir dans toute la République ou bien est-ce parmi les lâches déserteurs de la cause du peuple qui courbe un front avili sous la main sacrilège qui a déchiré l'unité de la Convention ? »

« Au milieu de la fermentation des esprits, excités par les hommes des 31 mai et jours suivants », les élus ont conservé assez de sang-froid pour écarter tous les dangers qui menaçaient le département, pour le mettre à l'abri d'une attaque des « brigands », pour lui procurer les subsistances dont l'extrême pénurie « eût enfanté de grands maux sans une surveillance active et sage ». Légalistes, ils n'ont jamais failli à leurs responsabilités ni à l'égard de la nation, ni à l'égard de leurs concitoyens.

Frin-Corneré, receveur du district, qui a su trouver l'argent de l'expédition, se charge de remettre au Comité de salut public l'arrêté signé par l'ensemble des administrateurs. Le texte sera lu dans tout le département. Fêtes, allocutions se succèdent ; il est prévu de brûler la bannière de la garde départementale en grande pompe. Tel est l'état d'esprit à la mairie de Laval.

Les blanchisseurs ruminent le mauvais état des affaires politiques et la déroute de la force départementale. « Nous croyons cependant que c'était le seul moyen de sauver la chose publique », expliquent-ils pleins d'amertume à leurs amis⁴⁹. Rumeurs et nouvelles n'apportent qu'angoisse. On s'entretient dans Bordeaux. Lyon sombre dans la terreur. Les Fizeaux de Valenciennes ne répondent plus. Après quarante-trois jours de siège, la ville est tombée aux mains des Austro-Anglais fin juillet⁵⁰. Le 14 août, les Le Seyeux sollicitent les services des Fizeaux de Saint-Quentin : « Nous avons pris la plus grande part dans les malheurs des habitants de Valenciennes et notamment dans tout ce qui intéresse votre maison sur le sort de laquelle nous avons souvent gémi. Nous sommes bien aises d'apprendre que votre maison n'a pas été dévastée comme tant d'autres ». Marseille se bat toujours contre les troupes de la Convention, les Anglais sont en passe de rentrer à Toulon, Lyon est en état de siège⁵¹. La situation se dégrade partout. Le 23 août, la citoyenne Artémise Duchemin écrit à son frère qui a dû quitter Laval : « On m'a dit hier que Metz étoit pris et que Nantes ne résisteroit pas à ce que qu'on lui préparoit pour aujourd'hui. Une lettre d'un volontaire qui a vu Monsieur de La Forêt annonce la prise de Lille. Le bruit court qu'on va juger la reine⁵²... ».

Vers la dictature montagnarde

Les accapareurs sur la selette

Jacques Roux et les enragés, Hébert à travers son journal *Le Père Duchesne* enflamment les sans-culottes. Quand Roux perd de son crédit sous les attaques de Robespierre, Hébert prend avec plus de violence encore la défense de « ces pauvres bougres » privés des avantages de la Révolution et menacés de mourir de faim par la faute des riches.

Fin juillet, les députés votent une loi contre les accapareurs qui complète l'arsenal législatif radical inauguré au printemps⁵³. Sont punis de mort « ceux qui se dérobent à la circulation des marchandises ou denrées de première nécessité qu'ils achètent ou tiennent enfermées dans un lieu

⁴⁹ Lettre à Roblès de Bordeaux du 4 août 1793 notamment.

⁵⁰ Valenciennes est prise le 28 juillet 1793.

⁵¹ Marseille tombe au prix de véritables tueries le 25 août, les Anglais entrent dans Toulon le 27.

⁵² Tous les gens un peu informés savent que la reine a été transférée du Temple à la Conciergerie au début du mois d'août.

⁵³ C'est le moment où Robespierre entre au Comité de salut public. Loi du 27 juillet 1793.

quelconque sans les mettre en vente journellement et publiquement ». Pain, viande fraîche ou salée, vin, légumes, fruits, beurre, huile, vinaigre, sel, eau-de-vie et encore sabots, souliers, savon, tabac, potasse, étoffes, charbon de terre et de bois, fers, fonte, chanvre, papier, laine, cuir et toutes les matières servant à fabriquer figurent sur la liste. Théoriquement la dénonciation d'un accapareur rapporte la moitié de la vente des produits confisqués. Les marchands doivent déclarer en détail les marchandises qu'ils détiennent. Tout citoyen convaincu de fausse déclaration s'expose à une peine de dix ans de fers.

Début août, la Convention adopte également le principe des « greniers d'abondance » inspiré des propositions d'Hébert. Chaque district aura son grenier et tous dépendront d'une autorité centrale mandatée pour acheter l'ensemble de la production nationale aux cultivateurs contraints de céder leurs récoltes. L'administration des greniers fixera le prix d'achat aux producteurs et le prix de vente aux consommateurs (uniformes pour tout le pays) et se chargera des transferts d'un grenier à l'autre. L'État est évidemment incapable de maîtriser une opération qui suppose un système d'information sans faille, un civisme parfait, des moyens matériels et financiers énormes. Une nouvelle ponction sur les riches est de ce fait prévue, néanmoins, les districts sont priés de mettre en place cette magnifique organisation.

Mi-août, une loi ordonne aux administrations locales de procéder au battage puis au recensement général des grains de la récolte en cours.

Les administrateurs de la Mayenne (la plupart des fédéralistes sont revenus à leur poste, s'ils l'avaient quitté) lancent donc à travers la campagne leurs commissaires à bonnet rouge, cocarde et brassard tricolores, avec mission de jauger les réserves, de fixer les quotas de marchandises à fournir. Théoriquement, paysans et propriétaires ne sont autorisés à garder que le minimum vital. Mais le département se heurte à toutes sortes de difficultés aussi bien de la part des communes que des producteurs. Il s'évertue à secouer les officiers municipaux, menace d'arrêter les indolents, de les remplacer par des patriotes éprouvés, puis exige que les élus se portent garants sur leurs biens, sinon sur leur tête, de l'exactitude des relevés. Les municipalités rurales font la sourde oreille ; forcer les caches des paysans n'excite pas l'enthousiasme des gardes nationaux. De leur côté, les fermiers refusent les prix imposés, mettent en avant les lourdes charges qu'ils supportent : salaires des coupeurs de blé, batteurs, vanneurs et autres ouvriers agricoles qui ont les moyens d'être exigeants en raison du peu de main-d'oeuvre disponible, coût des transports âprement discuté avec les charretiers quand l'armée leur laisse bêtes et voitures.

Les greniers d'abondance ne se remplissent pas. Des « séditieux » enlèvent les charrettes qui circulent à leurs risques et périls, attaquent les « gros » ici ou là. Comble de malheur, les moulins peinent à tourner en raison de la sécheresse. Les boulangers fabriquent « le Pain de la Liberté » avec des farines grossières mêlées d'ingrédients douteux (les glands ne sont pas les pires). Il est inabordable pour beaucoup, nourrit mal et provoque de terribles coliques. Comment tenir avec ce pain de misère ? Comment réserver les semences de l'année à venir ? Les démarches pour obtenir de l'aide reprennent : sollicitation des départements voisins, siège des autorités portuaires, achats de blés importés dont le transport à Laval s'improvise au dernier moment. Frin-Cormeré et Séguéla, envoyés à Paris, obtiennent des comités le droit d'emprunter sur les impôts de 1792, en partie fantômes.

Le commissaire Rousseville à Laval

Alliances, compromis et vengeances personnelles font des cercles de pouvoir parisiens des chaudrons bouillonnants.

Le 22 août, Robespierre prend la présidence de la Convention ; le lendemain l'Assemblée vote de nouvelles mesures d'urgence : levée en masse du peuple français et envoi dans les départements de commissaires chargés d'organiser la mobilisation et de rétablir l'ordre.

Apprenant l'arrivée imminente du commissaire de la Convention, une partie des édiles lavallois prend le large. Ils cherchent, dit-on, à gagner Brest, munis de passeports de marchands.

Le commissaire Rousseville, arrivé discrètement dans la nuit du 24 au 25 août, convoque immédiatement Chouquet, le greffier du tribunal criminel que ses ennemis désignent comme « *le Marat de la Mayenne* »⁵⁴. Chouquet prévient en hâte la petite douzaine d'administrateurs patriotes et

⁵⁴ Rapport de Rousseville cité par Jean Steunou in *Laval, 1790-1795, Mémoires de la ville et de sa municipalité*, Siloë, 1990, page 165.

les quelques amis montagnards qui les soutiennent. Réunis le 25, à 6 heures du matin, ceux-ci apprennent au commissaire le départ précipité des girondins, ces « *malveillants* » de la majorité de la municipalité. Ils se croyaient les maîtres : ne disposaient-ils pas d'une compagnie de canonnières, de 40 cavaliers bourgeois et de gardes qui « *revenus de Caen sont rentrés dans Laval au bruit de la musique et avec une espèce de triomphe* » ? Rousseville fait établir deux listes : celle « *des patriotes zélés et sûrs* » et celle « *des principaux aristocrates fédéralistes* » menés par la maison Enjubault maîtresse de toutes les places à Laval depuis 1789.

Rousseville se démène sans que la ville bouge. Il réunit les quelques administrateurs en poste : « *Je dis que je venais m'informer de l'état des subsistances, des secours nécessaires aux épouses, aux veuves, aux pères, aux enfants des volontaires (les bleus partis se battre en Vendée ou aux frontières), du zèle des administrations à surveiller les prêtres réfractaires et même constitutionnels s'ils se permettaient de sortir des bornes prescrites par la loi. J'ajoutai que les nobles, si souvent déjoués dans leurs projets liberticides, s'agitaient encore, qu'il fallait s'assurer de ceux qui seraient dangereux et surtout bien prendre garde qu'aucun d'eux ne pût donner ni conseil ni secours aux scélérats des environs de La Gravelle, dits la Petite Vendée, et je finis en parlant contre les fédéralistes opiniâtres et en invitant ceux qui n'avaient été que trompés à expier leurs erreurs, en marchant avec les Parisiens et tous les Français contre les Prussiens, les émigrés et les fanatiques* ». Applaudissement des patriotes.

Au bout de trois heures un arrêté, conforme aux vœux de Rousseville, est signé. Le commissaire a rédigé le rapport destiné à Paris : les manoeuvres pour contrôler la société populaire, l'organisation de la disette en ville, la confiscation des armes⁵⁵, tout dans le passé récent de la ville accuse les chefs girondins. Ils sont coupables. Par des intrigues, de faux rapports, des calomnies, ils surent pervertir beaucoup de bons citoyens. Aussi dangereux sont les chouans et d'une manière générale tous les blancs. Vendée, Bretagne, Mayenne... Si le mouvement royaliste s'étend encore, les bateaux de guerre anglais investiront des kilomètres de côtes, la Montagne perdra tout. L'envoi d'une force armée capable de faire exécuter les décrets du Comité de salut public et d'un représentant du peuple plein d'énergie sont les seuls moyens de sauver la chose publique en Mayenne. « *Que la Convention frappe les traîtres* ».

En continuant sa route vers Rennes, le commissaire échafaude les plans propres à abattre les brigands chouans. D'après les patriotes lavallois, huit ou dix paroisses fanatiques ont pris leur parti aux environs de la Gravelle et du bois de Misedon. « *Le maire, le curé et le chef de la garde nationale de la Gravelle craignent qu'après la moisson, cette armée ne soit renforcée par 3 000 paysans* », écrit Rousseville à son ministre le 27 août. Les rebelles, armés de fusils arrachés dans les campagnes, aidés par des femmes d'émigrés et les principaux fédéralistes semblent indélogeables. Se contenter d'occuper quelques postes autour de la forêt est ridicule, les rebelles connaissent les lieux comme leur poche : « *J'ai proposé aux trois corps réunis de Laval de se lever en masse, de réserver les pères de famille pour la garde des villes et d'envoyer toute la jeunesse dans les pays occupés ou menacés par les brigands et leurs amis semblables, les fanatiques, d'établir quatre hommes dans chaque maison des paroisses contre-révolutionnaires et des postes de cent hommes dans chaque église, de percer l'immense forêt de La Gravelle et d'y avoir un corps de 1 200 hommes de troupes légères, moitié infanterie, moitié cavalerie, qui y ferait la chasse continuelle, de se faire autoriser par la Convention à taxer militairement toute paroisse ou tout particulier qui sachant leur retraite ne les découvrirait pas et de punir de mort tous ceux qui seraient connus s'être joints à eux, sans distinction de personnes ; et enfin de couper les haies et combler les fossés afin d'empêcher que ce pays ne fût exposé à de semblables malheurs. Je frémis quand je pense que ce fut en ne prenant que de demi-mesures qu'on laissa croître la Grande Vendée qui coûte déjà plus de 50 000 Français à la République.* » Dans les semaines suivantes, les officiers municipaux ne manqueront pas de prévenir le département que malgré leurs objurgations, ils observent une grande résistance à l'abattage des genêts, des haies et des bois qui sont indispensables à l'économie paysanne. Les coupes forestières fournissent le combustible domestique et industriel, la matière première des fourneaux à fer, les bois de construction et le matériau de toutes sortes d'objets manufacturés. D'ailleurs, le département n'a pas

⁵⁵ Rousseville affirme qu'au temps où se distribuaient les piques « *on les empêcha (les patriotes) d'en prendre en leur disant qu'en les recevant ils prenaient l'engagement d'aller à la Vendée et de marcher aux premiers rangs* ».

attendu Rousseville pour combattre les chouans ! Les gardes nationales de plusieurs communes dont Laval, appuyées par les troupes cantonnées sur place, ont déjà fouillé méthodiquement le bois de Misedon et les paroisses insurgées. Sans succès. Les paysans ne savent rien, ne disent rien. De sa propre autorité, le département a décidé de taxer les hommes soupçonnés de n'avoir rien fait contre les attroupements séditieux ; il rappelle régulièrement à l'ordre les municipalités, épulche les dénonciations anonymes, multiplie les fouilles, les arrestations, les interrogatoires, pour de maigres résultats et le risque de voir se multiplier les repréailles : six patriotes sont exécutés après l'arrestation de la sœur du curé de La Gravelle.

La rumeur du moment qui annonce l'arrivée de 5 000 insurgés de la Grande Vendée dans le bastion forestier obsède les autorités. De passage à Laval, juste après le départ de Rousseville, le général Beysser veut appliquer à la Mayenne la politique de la terre brûlée et des « dragonnades » préconisée par Barrère pour la Vendée : abattre les forêts, saisir les récoltes et les bestiaux, capturer femmes, enfants, vieillards. La brutalité du commissaire et du général témoigne de l'exaspération de Paris. De son impuissance aussi.

Artémise Duchemin note le 27 août : « *La générale battit hier soir. On commandait quatre hommes par compagnie pour aller on ne sait trop où. Il y en a qui croient que c'est à Saint Ouen*⁵⁶. *Ce matin toutes les compagnies sont assemblées. J'ignore pourquoi. On dit que c'est pour un tirage. Je crois que ces mouvements sont à la suite du commissaire* ». Chasse aux chouans ou rassemblement pour la frontière ?

Suites du passage de Rousseville

La nouvelle levée d'hommes est apprise par les journaux avant que le décret n'arrive en Mayenne. La citoyenne Duchemin reprend textuellement un discours de Barrère : « *Les hommes forgeront des armes, les femmes feront les habits et les tentes, les enfants du charpit (la charpie en patois local) et les vieillards iront dans les places exciter le patriotisme et la haine de la royauté* ». Les Français sont en réquisition permanente pour le service des armées jusqu'au moment où le territoire sera délivré. Les jeunes hommes doivent se trouver prêts à partir le 21 septembre au plus tard.

La jeune femme se plaint aussi que l'agent parisien soit venu faire payer le pain 3 sols la livre et que les mesurées de grains aient lieu n'importe quand, y compris en pleine nuit. Les Le Seyeux comptent sur leurs correspondants nantais pour se fournir en riz tant la crainte de manquer pèse sur la ville alors que la récolte devrait au contraire apporter un peu de répit⁵⁷ : « *Notre Monsieur Seyeux-Giraudière (Jean Hugues Le Seyeux) s'est procuré un réquisitoire de notre municipalité pour la vôtre, que je vous remets ci-joint, pour nous envoyer 150 livres de sucre et 25 livres de bon café pour notre usage. Comme nous sommes dans la plus grande pénurie pour les subsistances et que nous craignons de manquer de pain, nous croyons qu'il est prudent de se précautionner de bonne heure. En conséquence, nous vous prions de joindre aux objets ci-dessus demandés, 1 000 livres de riz de bonne qualité que vous diviserez en 5 barils de 200 livres chacun, attendu que ces barils sont pour l'usage de nos trois maisons et celle de deux amis* »⁵⁸. Voté depuis un mois, le décret sur les accapareurs fait grand bruit : « *Il y a ici un grand remuement parmi les marchands à cause du décret des accaparements. Il y a de fréquentes assemblées. Hier il y en eut une qui dura trois heures. Il avoit été nommé des commissaires (vérificateurs) dont monsieur du Clairé (le notaire Paillard-Ducléré). Il paraît que l'on veut faire une pétition à la Convention pour obtenir des explications* »⁵⁹. Les commerçants estiment que les députés n'ont aucune idée des réalités ; ils ont prévu une déclaration détaillée des subsistances et des marchandises dans les huit jours. Les administrations locales, à qui la besogne échoit, ne savent plus où donner de la tête. Les négociants saisissent l'occasion pour dénoncer eux aussi les prix des marchandises : les étoffes payées 3 livres il y a 10 ans valent 10 livres depuis la publication du décret contre les accapareurs.

Charles Picquois, ami de Duchemin de Villiers, écrit de son côté : « *Dans le Nord, les armées de la République ont encore été battues à une attaque générale. Les Suisses favorisent les puissances*

⁵⁶ Le village des frères « *chouens* ».

⁵⁷ Se font-ils des illusions ou les routes sont-elles libres au moins par intermittence ?

⁵⁸ Lettre du 31 août 1793.

⁵⁹ Lettre du 30 août 1793.

belligérantes et l'on s'attend à les voir nous déclarer la guerre. Les Lyonnais ont mis en déroute l'armée constitutionnelle. Kellermann part pour s'opposer aux esclaves qui ont pris Chambéry. Custine est guillotiné⁶⁰. Il ne s'y attendoit pas et son jugement surprend ceux mêmes qui ne sont pas de son parti. Les montagnards se mangent les uns les autres. À Paris, on manque de pain et l'on ne veut plus entendre parler de la levée ». Picquois craint avant tout que les gens poussés par la misère suivent le premier homme providentiel venu : « Nous ressemblons aux moutons de Panurge et un très petit être qui se dira quelque chose, dictera de sang-froid des lois qui n'en seront pas moins suivies dans le tumulte et l'agitation »⁶¹. Dans les départements comme à Paris, la situation est particulièrement instable. L'auteur ajoute « La ville est toujours un peu tranquille et un peu agitée. Nos membres du département ont reparu et le procureur général syndic mandé au Comité de salut public est parti avant-hier. Les autres paraissent dans leurs cercles. »

Laval va plutôt mal ; pendant que les fédéralistes redressent la tête, les patriotes tirent à boulets rouges sur les Enjubault, reprenant à toute occasion le discours déjà tenu à Roussevillo pour alerter la Convention ; le curé constitutionnel de Saint-Berthevin (un village sur la route de La Gravelle), ne fait pas autrement lorsqu'il se plaint au député Chabot. Règlements de compte et luttes politiques se confondent dans le même message : « Il s'est commis un abus des plus grands dans toutes les élections des corps administratifs, les sieurs Enjubault, dits cy-devant de La Roche, agents du cy-devant duc de La Trémoille qui demeurent encore dans son château, ont encore perpétué jusqu'à présent dans leur place, le père est président du tribunal, le fils est procureur syndic du département, le frère du premier et oncle du second (Enjubault de Bouessay) est à la tête de la gendarmerie, le cousin, qui n'est rien moins aussi qu'un fier aristocrate et contre lequel tout le monde murmure, Sourdille dit La Valette, est procureur syndic du district et chargé de ce qui regarde les émigrés. Ces quatre hommes font la pluie et le beau temps dans tout ce pays, nul n'ose les contredire, tous les bons patriotes voudroient une administration mieux organisée. Je vous écris tout ceci, cher citoyen avec la confiance que vous m'avez donnée, faites en l'usage qu'il vous plaira pour la bonne cause, mais je vous prie de ne pas me compromettre. (...) Nous aurions grand besoin d'un représentant du peuple qui examine la conduite du département et de notre district, qu'il leur fit rendre compte des sommes qu'ils ont reçues, qui leur ont été confiées pour le départ de leur indigne force départementale »⁶².

Il est vrai que les fédéralistes en prison à Paris depuis juin attendent toujours leur jugement, la Montagne n'a pas tranché le cas des chefs. Leur sort est incertain.

Hébert réclame tout à la fois le châtement des girondins et celui de la reine, l'éradication de la religion, des mesures radicales en matière de subsistances, les greniers d'abondance restant vides. Il y a disette non parce que la production est insuffisante, mais parce que les égoïstes, les riches, les aristocrates, les bourgeois fédéralistes, les accapareurs de toutes sortes, dans un formidable complot contre le peuple, retiennent les produits de la terre pour faire des profits sur le dos des patriotes. À l'État de punir ces criminels et d'organiser les conditions pour que les besoins élémentaires des petits soient satisfaits.

De nouvelles émeutes finissent par éclater. Le 4 septembre, les sections les plus avancées poussent devant l'Hôtel de ville une foule de gens exaspérés par la pénurie : artisans, ouvriers, employés, tout petits marchands, campagnards sans travail réfugiés en ville. La Convention est envahie le lendemain. Barrère reprend la formule lancée quelques jours plus tôt par le député Royer : « Placer la terreur à l'ordre du jour, c'est ainsi que disparaîtront en un instant les royalistes, les

⁶⁰ Les nouvelles vont vite. Custine est condamné à mort le 28 août 1793. Commandant des armées du Nord et des Ardennes, battu à la fin de mai, il est probablement victime de la rivalité entre le Comité de salut public, dont il tient son commandement, et l'Assemblée. D'autres généraux seront exécutés, Biron par exemple, à la fin de décembre 1793.

⁶¹ Lettre du 31 août 1793 in abbé Angot, *Mémoires épistolaires...*

⁶² Venu à Paris en tant que délégué des assemblées primaires au moment de la proclamation de la Constitution et de la fête du 10 août, le curé Bourgeois se déclare « Fort surpris qu'on calomnia dans les provinces une ville qui a de si bons principes, qui a tout sacrifié pour le bonheur de tous et pour l'établissement d'une République qui est et a toujours été le vœu le plus ardent de tous les bons patriotes ». Agressé par ses concitoyens à peine descendu de la diligence, Bourgeois défend les députés qui sont de « vrais républicains dans l'âme, qui travaillent jour et nuit et s'épuisent pour consolider la sainte Constitution qu'ils nous ont donnée et qui leur a été dictée d'en haut ». Le curé Bourgeois écrit fin août et début septembre 1793. A. D. M., L 441.

*modérés et la tourbe contre-révolutionnaire*⁶³. Les royalistes veulent du sang et bien ils en auront, celui des conspirateurs, des Brissot, des Marie Antoinette »⁶⁴. Les lois répressives se succèdent : le 9 septembre, décret sur l'armée révolutionnaire (6 000 hommes, 1 200 canonniers) chargée d'organiser le ravitaillement de Paris, de mettre en place un emprunt forcé de 100 millions, de poursuivre les suspects ; le 11, loi sur le maximum des grains et des fourrages uniforme pour le pays entier ; le 17, loi des suspects : sont réputés suspects « *Tous ceux qui soit par leur conduite, par leurs relations, soit par leurs propos soit par leurs écrits se sont montré partisans de la tyrannie, du fédéralisme et ennemis de la liberté* ». Les comités de surveillance, établis quelques mois plus tôt, auront à dresser les listes locales, lancer les mandats d'arrêt et mettre les papiers des suspects sous scellés.

Les principaux chefs fédéralistes de la Mayenne ont compris : Frin-Corneré, Enjubault fils et son cousin Sourdille s'enfuient. De sa prison, Enjubault père tente de justifier sa conduite et celle de son fils auprès de leurs ennemis, vainement. Le 19 septembre, les membres du directoire départemental de la Mayenne s'adressent aux députés de la Montagne : ils leur demandent de rester à leur poste disant qu'eux seuls peuvent sauver la patrie et l'indivisibilité de la République. Les conseillers municipaux, maire en tête, imitent le département deux jours après. Trop tard. Les commissaires, Thirion et Esnüe-Lavallée, envoyés par le Comité de salut public, sont déjà en route vers Laval.

Le 22 septembre, premier anniversaire de la République, ne donne lieu à aucune manifestation. Le 5 octobre, les députés adoptent le calendrier préparé par le Comité de l'instruction publique. Une ère nouvelle commence selon le projet porté par les montagnards. La République des modérés est enterrée.

Dans les mois suivants, les commissions militaires multiplient les sentences capitales, les chefs de la Gironde sont exécutés. La plupart des girondins échappe toutefois à la mort et s'efforce de se faire oublier. Laval est envahie trois fois par les armées vendéennes. Les responsables de la ville usent leurs forces à nourrir les populations, à ramener l'ordre dans les campagnes avoisinantes sans y parvenir : la révolte chouanne plonge le département dans des désordres tels qu'aux yeux des autorités de la République montagnarde, la Mayenne est devenue une « *seconde Vendée* ».



Fig. 3 - Projet d'autel de la Liberté à Laval, Archives départementales de la Mayenne, E dépôt 96/250.

⁶³ La Terreur devait rentrer dans les faits sans être véritablement institutionnalisée.

⁶⁴ La reine attend encore son procès. Elle sera exécutée le 16 octobre.